

ENTRE RESENTIMENT ET RÉ-ÉDUCATION

L'Armée belge d'Occupation et les Allemands, 1945-1952

CHRISTOPH BRÜLL *

L'ARMÉE BELGE D'OCCUPATION ÉTAIT CONSIDÉRÉE PAR SES CRÉATEURS COMME UN INSTRUMENT DE GARANTIE DES INTÉRêTS DE LA BELGIQUE À L'ÉGARD DE L'ALLEMAGNE VAINCUe¹. SUR BASE DE SOURCES BELGES, BRITANNIQUES ET ALLEMANDES, CETTE CONTRIBUTION SE PROPOSE D'EXAMINER UN VOLET JUSQUE LÀ PEU ÉTUDIé PAR L'HISTOIRE POLITIQUE ET DIPLOMATIQUE : LA POLITIQUE DES AUTORITÉS BELGES À L'ÉGARD DES ALLEMANDS. SUR CE PLAN, LES RÉGLEMENTS DE LA HIÉRACHIE MILITAIRE ENTRAIENT EN EFFET RÉGULIèREMENT EN CONFLIT AVEC LA RÉALITé SUR LE TERRAIN – AVEC DES CONSÉQUENCES SUR LA POLITIQUE BELGE DANS LA QUESTION ALLEMANDE. IL EN RÉSULTE UNE AUTRE QUESTION : PEUT-ON CONSIDÉRER L'ATTITUDE DES SOLDATS BELGES EN ALLEMAGNE ET LEUR REPRéSENTATION DES "ALLEMANDS" COMME UN INDICATEUR DES RELATIONS SOCIALES ENTRE BELGES ET ALLEMANDS DANS L'IMMéDIAT APRÈS-GUERRE ?

I. Prémisses politiques de la présence militaire belge en Allemagne

Introduction

Au moment de la capitulation du *Reich*, le 8 mai 1945, 75.000 soldats belges se trouvent en Allemagne. L'immense majorité de ceux-ci sont des volontaires recrutés après la libération de la Belgique. C'est le début d'une présence militaire belge en Allemagne qui durera six décennies. Jusqu'au 31 décembre 2005, des milliers de jeunes hommes et d'officiers de carrière effectueront leur service militaire ou une partie de leur parcours en Allemagne. Crée comme Armée belge d'Occupation, la troupe changera de nom au début des années 1950 pour devenir les Forces belges d'Allemagne, un changement de nom symbolique qui marque le début d'une évolution au cours de laquelle l'ancien ennemi deviendra en 1955 un partenaire dans le cadre de l'OTAN.

Les prémisses de la participation belge à l'occupation de l'Allemagne vaincue sont claires : elles sont politiques. Dès 1941, l'armée est conçue par le gouvernement de Londres comme un outil de garantie des intérêts belges en Allemagne². Détruire le militarisme allemand est alors considéré comme le seul moyen d'assurer à l'avenir la sécurité de la Belgique. Le sens de l'occupation militaire est résumé dans les mots de

1 Cet article repose en grande large partie sur les recherches entreprises dans le cadre de notre thèse de doctorat : CHRISTOPH BRÜLL, *Belgien im Nachkriegsdeutschland. Besatzung, Annäherung, Ausgleich 1944-1958*, Essen, 2009. Afin de ne pas surcharger l'appareil critique, nous nous permettrons de ne pas dresser un état exhaustif de la recherche et une orientation bibliographique fouillée qui peuvent être trouvés dans cet ouvrage.

Nous remercions MM. Pascal Deloge et Christophe Bechet pour leurs commentaires et suggestions.

2 PASCAL DELOGE, "Les plans militaires de l'après-guerre", in *Jours de Londres*, Bruxelles, 2000, p. 315-335; Id., "Belgian military plans for the post-war period", in MARTIN CONWAY & JOSÉ GOTOVITCH (dir.), *Europe in Exile. European Exile Communities in Britain 1940-1945*, New York/Oxford, 2001, p. 99-120.

Raoul Defraiteur, officier et ministre de la Défense nationale, en 1946 : “Et cependant à la guerre ce sont les efforts militaires qui mesurent généralement les droits d'un Pays aux avantages que procure la victoire”³. Toutefois, en juin 1945, les décisions de la conférence de Potsdam accordent aux seuls Alliés américains, britanniques, soviétiques et – avec quelques réticences – français les droits politiques de l'occupation. Par conséquent et malgré de nombreuses tentatives de changer cet état de fait, la Belgique se voit refuser l'exercice du gouvernement militaire, les *military governments*. Il s'agit d'un échec manifeste et d'une hypothèque lourde pour les activités de l'Armée belge d'Occupation. La décision unilatérale des autorités militaires britanniques d'étendre en 1946 à plus de 200 kilomètres au-delà du Rhin ce qu'elles appellent le *Belgian Divisional Area*, constitué de deux divisions d'infanterie, est considérée comme un autre échec très grave de la politique belge en Allemagne occupée. En effet, les demandes de réparations économiques et territoriales à l'égard de l'Allemagne concernent alors la région entre la frontière belgo-allemande et Cologne et les observateurs de la politique belge à l'égard de l'Allemagne s'interrogent sur les intérêts que l'armée pourrait défendre au-delà de cette zone⁴.

Le refus de l'exercice du gouvernement militaire a pour conséquence directe et pratique de limiter les rencontres officielles entre soldats belges et population allemande. Pendant longtemps, ce sont uniquement les officiers de liaison auprès des armées alliées (essentiellement britanniques) qui sont autorisés à fréquenter les Allemands pour les besoins du service. Les règles de non-fraternisation sont les plus sévères de toutes les armées d'occupation. Cependant, des rencontres sont bien sûr inévitables. La position de force de l'occupant y contribue, tout comme l'augmentation constante du personnel civil allemand dans les camps militaires belges à partir de 1947. L'analyse des rapports entre soldats belges et population est éminemment politique. En effet, les représentations de l'Allemagne et des Allemands influencent les décisions prises par la hiérarchie civile et militaire. Celles-ci sont tributaires à la fois des résultats sur le terrain et de l'évolution de la politique alliée à l'égard des Allemands. En confrontant la politique belge à celle des Alliés, on observe des particularités qui sont dues essentiellement à la présence dans les esprits des deux occupations allemandes de la Belgique, mais aussi au rapport de voisinage entre la Belgique et l'Allemagne – essentiel sur le plan économique. Mais il convient également de s'intéresser au volet culturel de l'occupation. À l'instar

3 RAOUL DE FRAITEUR, *Les accords militaires conclus avec les Alliés depuis 1943*, note manuscrite, 3.1946, p. 2 (AMAEB 12260).

4 Outre les recherches de l'auteur sur la remise dans le contexte de la politique belge à l'égard de l'Allemagne, il convient de citer pour le contexte diplomatique les travaux essentiels de PASCAL DELOGE, *Une coopération difficile. Belgique et Grande-Bretagne en quête de sécurité à l'aube de la guerre froide*, Bruxelles, 2000; Id., “Aachen, Bonn and Cologne in Belgian Hands (1945-1951)”, in *Historische Mitteilungen der Ranke-Gesellschaft*, 22 (2009), p. 248-256, ainsi que certains chapitres de JEAN-MICHEL STERKENDRIES, *La Belgique et la sécurité de l'Europe occidentale 1944-1955*, 3 vol., thèse inédite en histoire, Université libre de Bruxelles, 2002.



- Cologne après la défaite allemande. On aperçoit la cathédrale au loin. L'avertissement "OFF LIMITS TYPHUS" fait référence au danger de contagion au sein de la zone délimitée.
(Photos CEGES n° 96441 et n° 96462)

des puissances occupantes, la question de la “propagande belge” en Allemagne se pose dès 1947. Celle-ci est intimement liée aux conceptions belges sur la “ré-éducation” des Allemands. Ces débats sont un autre reflet de la politique de Bruxelles en Allemagne et à l’égard des Allemands qui présente des spécificités par rapport à l’attitude des Britanniques.

En abordant une problématique politique par le biais de l’histoire des mentalités et des représentations, nous répondrons aux questions suivantes : quelles sont les prémisses politiques et militaires de 1944-1945 dans lesquelles viendront s’inscrire les premières instructions données aux soldats belges dans le cadre de leurs contacts avec les Allemands ? Quelles sont les motivations et les représentations qui ont conduit ces jeunes hommes à un engagement dans l’armée belge en Allemagne ? Quels changements peut-on observer, notamment après le remplacement des volontaires par des miliciens de service ? Comment le contexte politique international – le conflit est-ouest en premier lieu – influence-t-il l’attitude de l’armée belge à l’égard des Allemands ? Enfin, ces relations entre un groupe de Belges et les Allemands peuvent-elles être considérées comme un indicateur des relations sociales entre la Belgique et l’Allemagne après 1945 ?

Pour notre propos, les “Allemands”, ce sont aussi bien les acteurs politiques et sociétaux en rapport avec les puissances occupantes que la population civile allemande dans les localités “occupées” par des troupes belges. Dès lors, nous nous focalisons principalement sur deux régions pour lesquelles la base documentaire belge, allemande et britannique est relativement importante : la ville de Cologne, tombée dans le secteur belge malgré les pressions françaises et la colère du général de Gaulle, et, de façon plus succincte, la région frontalière belgo-allemande, au sud d’Aix-la-Chapelle, qui est au centre des demandes de réparations territoriales et économiques de la Belgique à l’égard de l’Allemagne vaincue⁵. La période considérée est celle qui va de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu’à la création de la RFA et aux changements du statut des troupes belges au début des années 1950.

Les travaux d’historiens sur la fonction, mais aussi les conséquences politiques de l’occupation de l’Allemagne sont légion. La place de l’Allemagne dans les débuts du conflit Est-Ouest, mais aussi la démocratisation et le retour relativement rapide parmi les “nations civilisées” ont souvent été analysés⁶. Plus récemment, c’est la fonction sociale, la réalité quotidienne de la politique d’occupation alliée qui ont intéressé certains

5 Qu'il nous soit permis de renvoyer à notre première esquisse sur base des seules archives belges : CHRISTOPH BRÜLL, “Annexion, réparation, rectification ? Le problème de la frontière belgo-allemande après la Seconde Guerre mondiale (1945-1949)”, in *CHTP*, n° 16, 2005, p. 91-131; à compléter par les chapitres relevant de notre thèse.

6 CORINNE DEFRAНCE & ULRICH PFEIL, “L’Allemagne occupée en 1946”, in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 224, 2006/4, p. 47-64; RICHARD BESEL, *Germany 1945. From War to Peace*, New York, 2009.

auteurs⁷. De telles études s'inscrivent plus généralement dans la recherche sur la pratique des occupations militaires dans l'histoire. Ces études ont également contribué à mieux définir la place de cette occupation dans l'histoire allemande du XXe siècle⁸. À cet égard, il n'est pas aisés de déterminer la place de la participation belge à cette occupation. S'il paraît assez évident que l'aspect militaire ne peut être le seul à être pris en considération, l'analyse des interactions entre la Belgique – au niveau des décisions politiques, mais aussi de l'opinion publique – et ses soldats en Allemagne montre une réalité politique et sociale complexe sur laquelle la présente contribution tente de lever un coin du voile.

II. L'année 1945 : vaincre les Allemands ... et puis ?

“Nous voulions en découdre avec les Allemands !”⁹. Ces paroles d'un jeune Liégeois illustrent très bien les sentiments de nombreux jeunes hommes qui portent l'uniforme après la libération du pays. Les milliers de volontaires fournissent au gouvernement des arguments pour pousser les Britanniques à favoriser rapidement la reconstitution d'une armée belge régulière. Pour les Britanniques, les objectifs sont pourtant plus pragmatiques : le grand nombre de volontaires belges forme un complément bienvenu à leur *manpower*. Les *Liberated Manpower Units*, créées par l'accord Erskine-Demets du 1^{er} décembre 1944, voient le jour. La mission de ces unités réside alors dans le maintien de l'ordre derrière le front.

Le comportement de ces éléments est loin d'être toujours exemplaire et s'inscrit dans le contexte très délicat des mois d'hiver 1944/1945 où la faiblesse de l'autorité gouvernementale se fait ressentir dans tout le pays. Certains membres, souvent issus des mouvements de la Résistance se livrent à une épuration “sauvage” dans le territoire d'Eupen-Malmedy, annexé par le *Reich* pendant la guerre et dont la population dans son intégralité est souvent considérée comme un vivier de collaborateurs. D'autres volontaires passent la frontière belgo-allemande, alors à peine rétablie, et se livrent à des actions de pillage qui sont sévèrement jugées par les Alliés : “Un officier de liaison me signale que des hommes des troupes de l'intérieur du pays franchissent la frontière même accompagnés de leurs chefs, dans l'intention manifeste de se livrer au pillage. Certains d'entre eux ont été arrêtés et emprisonnés avec des prisonniers allemands.

7 GILES MACDONOGH, *After the Reich. From the Liberation of Vienna to the Berlin Airlift*, Londres, 2007.

8 NORBERT FREI, “Die Besatzungsherrschaft als Zäsur”, in MATTHIAS FRESE & MICHAEL PRINZ (dir.), *Politische Zäsuren und gesellschaftlicher Wandel im 20. Jahrhundert. Regionale und vergleichende Perspektiven*, Paderborn, 1996, p. 779-788.

9 Interview de l'auteur avec M. René Vincent, Liège, 20.8.2004. Il s'agit d'un extrait d'une série d'interviews réalisée dans le cadre de notre thèse avec des volontaires de guerre de 1944-1945 et des miliciens de 1947. La majorité était issue de la région liégeoise, mais d'autres témoignages ont été recueillis en Flandre. Dans la même veine, Jan Backx, *Wij, BSD'ers. Het menselijk verhaal van onze legergemeenschap op duitse bodem [1945-2002]*, Roeselaere, 2008, p. 168 cite un témoin flamand, marqué par les bombardements de sa région : “Ik voelde mijn revolte tegen de Moffen opwellen”.



• Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères, à son retour de Londres à l'aérodrome d'Evere en septembre 1944.
(Photo CEGES n° 141168)

(...) De tels agissements jettent le discrédit et la défiance sur les troupes de l'intérieur vis-à-vis des troupes alliées. Ils sont la manifestation d'une indiscipline grave. Il faut y mettre fin !”¹⁰. La situation chaotique de la région frontalière en offre l'opportunité et les pillages de l'infrastructure industrielle belge par les Allemands durant l'Occupation fournissent la légitimation.

Les problèmes de ces nouvelles unités sont toutefois immenses. Il n'y a presque plus de casernes, de nombreux soldats logent chez des civils. Le manque d'armes flagrant doit être compensé par une instruction sans armes. La question de la force de combat trouve sa réponse dans l'emploi de ces troupes loin des lignes de front. La faiblesse et le manque de “direction” de cette armée sont soulignés également par une note adressée au général Gérard, chef de la mission militaire belge à Bruxelles, en février 1945 : “La Belgique n'est pas inférieure à d'autres pays en terme d'hommes de qualité. (...) Mais est-il encore surprenant que même le plus bel enthousiasme est détruit ? (...) Que font en fait nos dirigeants ?”¹¹.

¹⁰ Général-Major Gérard aux commandants de secteurs (sauf Brabant), 7.11.1944. D'autres exemples : Capitaine Martin à Lieutenant-Général van Strydonck de Burkell, 21.11.1944; Capitaine Martin à Général-Major Gérard, 4.12.1944 (CEGES, Papiers Martin, n° 9).

¹¹ BMM Civil Affairs à Commandant BMM, 6.2.1945 (CEGES, Papiers Gérard, IV-1a).

L'accord belgo-britannique du 1^{er} décembre 1944 prévoit que les troupes belges se retrouvent sous commandement britannique ou américain. Ainsi, la “Brigade Piron” intègre en mars 1945 le *21st Army Group* britannique ¹². Les volontaires qui devraient être instruits en Belgique ont été classés par provinces et régime linguistique et versés, comme prévu, entre décembre 1944 et mars 1945 dans des unités alliées. Certains ont été impliqués dans les combats de la bataille des Ardennes, mais la plupart ne pénètrent en Allemagne qu’au début du mois de mars 1945 ¹³. Une exception notable est celle des officiers de liaison auprès des armées alliées dont certains ont déjà participé à la prise d’Aix-la-Chapelle à l’automne 1944. Les missions confiées à ces derniers sont la recherche de prisonniers et de déportés belges, la recherche de collaborateurs et au repérage du matériel belge ¹⁴. Les rapports du capitaine Georges Martin, officier de liaison auprès du VII^e corps d’armée américain, constituent la source la plus intéressante sur leurs activités. Ces rapports se consacrent le plus souvent aux sort et à la recherche des *Displaced Persons* ou de prisonniers de guerre belges. Ainsi, Georges Martin se retrouve à Cologne en mars 1945 et y “découvre une centaine de Belges heureux de rencontrer un officier compatriote, impatient surtout de rentrer au pays” ¹⁵. Il participera également à la libération du camp de Nordhausen où se retrouvent encore 1.000 Belges à son arrivée. “J’y ai vu 2.000-3.000 cadavres dans un état de décharnement épouvantable. Ce n’est pas sans émotions que l’on pense que se trouve parmi eux un certain nombre de compatriotes qui ont donné leur vie et leurs souffrances pour leur Patrie” ¹⁶. Il a à peine le temps de digérer ce qu’il a vu qu’il suit le VII^e corps d’armée progressant en direction de Leipzig où il assistera au début du mois de mai 1945 à la jonction avec des troupes soviétiques. Ici aussi, il s’intéresse d’abord au sort des Belges qui se trouvent dans la région et dont le nombre s’élève à 4.000 ou 5.000. De plus, il doit distinguer entre ceux qui sont venus comme travailleurs déportés et ceux qui s’étaient portés volontaires pour travailler en Allemagne et qui sont alors considérés comme des collaborateurs ¹⁷.

12 Un récit quelque peu romantique chez ARMAND VANWELDE, *Histoire de la création de la Police Militaire Belge (CMP) au sein du 21st Army Group British Liberation Army (BLA 1945)*, Bruxelles, 1983. Pour un article présentant chiffres et détails des opérations : HENRY DE PINCHART, “Les opérations du 21^e Groupe d’Armée britannique 1944-1945”, in *Le Combattant*, X-XIII, 1978, p. 1-11.

13 Voir aussi PETER SCHRIJVERS, *The Unknown Dead. Civilians in the Battle of the Bulge*, Kentucky, 2005.

14 Note du Haut Commissaire à la sécurité de l’État, 12.5.1945 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1945, O2/21).

15 Martin à chef BMM Civil Affairs, 12.3.1945 (CEGES, Papiers Martin, IV).

16 Martin à Chef BMM US forces in Belgium, 12.4.1945 (CEGES, Papiers Martin, IV).

17 Sur le retour des travailleurs “forcés” : PIETER LAGROU, “De terugkeer van de weggevoerde arbeiders in België en Nederland, 1945-1955. Mythen en taboos rond de verplichte tewerkstelling”, in CREHSGM (éd.), *Le travail obligatoire en Allemagne 1942-1945. Actes du symposium tenu à Bruxelles les 6 et 7 octobre 1992*, Bruxelles, 1993, p. 191-242. Sur la perception générale des volontaires assimilés par les autorités belges à des collaborateurs : Martin à chef BMM, 6.5.1945 (CEGES, Papiers Martin, IV).

Comme on le sait, le rapatriement des ± 300.000 Belges¹⁸ qui se trouvent sur le sol allemand à la fin de la guerre est entre les mains du Commissariat belge au Rapatriement, fondé en juin 1944 et dirigé d'abord par le socialiste Max Buset (jusqu'en octobre 1944), auquel succède Paul van Zeeland. Bien que les structures des différents organismes compétents en matière de rapatriement soient peu claires et le jugement des contemporains pour leurs activités peu clément, tel celui d'un Paul M. G. Lévy qui assiste à la libération des camps de Dachau et de Buchenwald, les chiffres parlent une autre langue. Jusqu'au 5 juin 1945, on réussit à rapatrier 74 % des Belges présents dans les zones occidentales de l'Allemagne, contre 75 % des Français et 54 % des Néerlandais¹⁹. Toutefois, ce n'est qu'en novembre 1945 qu'une mission pourra être envoyée en zone soviétique. Le capitaine Martin avait déjà prédit cela dans un rapport du 7 mai 1945 lorsqu'il réclame l'évacuation rapide des Belges à l'est de la Weser car "ces zones seront occupées par les troupes russes et [que] les difficultés de rapatriement en seront certainement accrues"²⁰. À cela s'ajoutent des rumeurs assez diffuses, selon lesquelles d'anciens prisonniers des camps de concentration se retrouveraient maintenant dans des camps soviétiques au lieu d'être rapatriés²¹.

À la fin de la guerre, les soldats belges sont répartis en 142 unités différentes : fusiliers, pionniers, corps de transport...²². À l'est, certains avancent jusqu'à Prague, au nord, certains sont en service dans la région de Hambourg. 361 soldats belges sont portés disparus ou morts entre le débarquement allié en Normandie et le 5 mai 1945.

III. Motivations de l'engagement volontaire et représentations de l'Allemand en 1945

Quelles sont les raisons derrière l'engagement de ces milliers de jeunes hommes ? N'y a-t-il que la soif de vengeance, une envie de faire payer "les Allemands" pour deux occupations en un quart de siècle ? Nous ne pouvons contester que de telles motivations seraient compréhensibles. De même, on ne peut contester qu'elles aient réellement existé. Mais il n'y a pas que la vengeance. Certains cherchent des collaborateurs, des volontaires de la SS et de la Wehrmacht. D'autres sont motivés par la recherche de proches. Le capitaine Martin a toujours le sort de son beau-frère en tête; un jeune lieutenant du 14^e bataillon des fusiliers, Pierre Harmel, cherche son frère, un prêtre, et doit découvrir

¹⁸ Les chiffres sur les travailleurs étrangers, et belges en particulier, en Allemagne sont recensés par ULRICH HERBERT, *Fremdarbeiter. Politik und Praxis des "Ausländer-Einsatzes" in der Kriegswirtschaft des Dritten Reiches*, Bonn, 1999, p. 11, 293, 296 et 316.

¹⁹ PATRICK NEFORS, "Les officiers de liaison belges et les missions de rapatriement", in *Jours de Londres*, p. 285-313.

²⁰ Martin à chef BMM, 8.5.1945 (CEGES, Papiers Martin).

²¹ PIETER LAGROU, *Mémoires patriotiques et Occupation nazie. Résistants, requis et déportés en Europe occidentale 1945-1965*, Bruxelles, 2003, p. 258.

²² JEAN-LÉON CHARLES, *Les forces armées belges 1940-1945*, Bruxelles, 1970, p. 93-102.

que celui-ci est mort en avril 1945 dans le camp de Blankenburg. Vincent Dujardin a montré que cette expérience est essentielle pour la décision du futur ministre de s'engager politiquement. La mort de son frère, mais aussi la camaraderie au sein des unités belges ont forgé en lui la conviction “qu'une société est à reconstruire sur une nouvelle base”²³. Les récits de guerre et les mémoires d'autres soldats ainsi que les témoignages relèvent les mêmes motivations²⁴.

Toutefois, à la lecture de ces textes souvent autobiographiques, on constate que les Allemands sont étrangement absents. Dans les préfaces à ces ouvrages écrits souvent longtemps après les événements, on souligne la réconciliation avec l'ancien ennemi, le rôle de l'occupation pour le “prestige national”, mais rien n'est dit sur les premiers contacts avec les Allemands au printemps et durant l'été 1945. Il ressort pourtant de la lecture des documents officiels que cette thématique est alors d'un intérêt capital pour les autorités politiques et militaires. Ainsi, le ministre de la Défense nationale se demande en février 1945 dans une lettre à la mission SHAEF en Belgique, si une participation belge à la *Psychological Warfare Division* n'est pas indiquée, car celle-ci “*includes a branch responsible for controlling and guiding intellectual life in Germany. As Germany's immediate neighbour, Belgium views this problem with considerable interest and is eager to take a part in its realisation*”²⁵. Cette demande dont le ton est, nous allons le voir, très révélateur de la mentalité belge restera cependant sans suite. Pour les autorités à Bruxelles, les Allemands sont des “objets” avec lesquels toute forme de fraternisation est inconcevable. “Les soldats belges savent assez bien quelles souffrances ont été infligées à notre peuple par les Allemands, mais aussi quels sont les moyens de sabotage contre une armée alliée, pour qu'ils suivent en tout cas les règles du commandement suprême allié”²⁶.

La presse militaire juge également utile de fournir une “orientation” aux soldats. Ainsi, la *Gazette du Soldat* publie tout au long de l'été 1945 des paroles drastiques: “Soldats belges en Allemagne, souvenez-vous des souffrances et des tortures imposées par les nazis à nos prisonniers et à notre peuple. Même donc quand la brutale Germanie vous apparaît sous les traits d'une blonde trop charmante, ne fraternisez pas avec ce peuple de meurtriers”²⁷. Quelques semaines plus tard : “Être bon, être noble, avoir de la pitié, c'est

23 VINCENT DUJARDIN, *Pierre Harmel*, Bruxelles, 2004, p. 65-71 (citation p. 71).

24 VANWELDE, *op.cit.*; HENRY DE PINCHART, “Les opérations”, art.cit.; Id., *Historique des unités belges du plan SHAEF 1941-1945*, Bruxelles, 1975; Id., *Historique des Bataillons de Fusiliers belges du plan SHAEF 1944-1945*, édition revue et corrigée, s.l., [1995]; LUCIEN CHAMPION, *La chronique des 53000*, Bruxelles, 1973; RAYMOND LENSEN, *La roue du destin*, Liège, 1981, p. 149-163; JEAN JAMART, *Historique du 14^e Bataillon de Fusiliers*, Bruxelles, 1977; BACKX, *op.cit.*, p. 44-46 et 167-174.

25 Lieutenant-colonel Defraiteur à mission SHAEF – Belgique, 12.2.1945 (AMAEB 12302).

26 Inspecteur général de la troupe à commandants des Bataillons de Fusiliers, 25.5.1945 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1945, O2/21). Sur les ordres alliés en matière de fraternisation : KLAUS-DIETMAR HENKE, *Die amerikanische Besetzung Deutschlands*, 2e éd., Munich, 1996, p. 185-204.

27 *Gazette du Soldat*, 1945, n° 8, p. 1.

très bien. Mais sachez que ce sont des sentiments que le peuple allemand ne comprend pas. Être bon, être noble, avoir de la pitié, c'est risquer d'être faible. Ne vous laissez pas attendrir par les Boches dont le cœur est remplacé par une pierre. Soyez justes, mais ne soyez pas faibles. Ne fraternisez pas !”²⁸. Les autorités militaires croient même inutile de distribuer la brochure britannique *Your future occupation* aux troupes belges, car “[t]ous ces conseils sont tirés d’expériences vécues par les membres de la résistance belge ou néerlandaise”²⁹. Cela révèle une conception très répandue au sein des milieux militaires belges : la Belgique, voisine de l’Allemagne et victime de deux occupations, n’a pas besoin de conseils alliés pour les contacts avec les Allemands vaincus. Dans la connaissance et le jugement de la mentalité allemande, les dirigeants de notre armée se sentent manifestement supérieurs aux Alliés. Les actions sur le terrain du soldat belge lambda semblent pourtant infirmer cette belle confiance patriotique. Les émotions – la rage – des soldats sommairement instruits vont souvent à l’encontre de la discipline militaire requise. Les expériences de la libération des camps avec la découverte des horreurs n’arrangent pas la situation, malgré des petits moments de bonheur, tels que la libération de l’historien liégeois Léon-Ernest Halkin, prisonnier à Nordhausen, par son étudiant, Etienne Hélin³⁰.

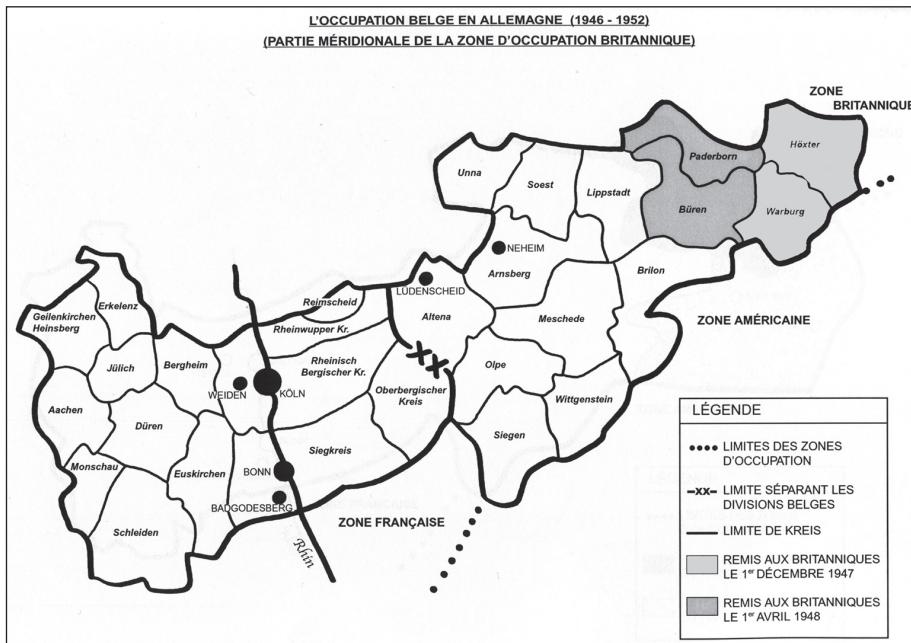
Nous ne disposons que de très peu de rapports sur le parcours des troupes belges en Allemagne durant l’été 1945. Un article de la *Gazette du Soldat*, signé par “Un du 10^e Bataillon de Fusiliers”, tente de cerner les dispositions mentales d’un “simple” soldat : “D’abord on se regarde, un peu étonné. Qui aurait cru cela ? Certes, pendant les quatre années d’oppression, on l’espérait bien, mais quand même...”. Et de décrire les contacts avec les Allemands : “Nous ne sommes pas Teutons pour traiter les gens comme des bêtes. Loin de nous ces procédés de Gestapo; nous ne rossons pas les gens à coups de bottes ou de crosses de fusil. Nous les traitons plus humainement qu’ils ne nous ont traités. Ce dont nous avons besoin, nous le prenons; mais nous ne sommes pas ici pour piller et voler tout ce qui nous convient. Qu’on ne pense surtout pas que nous fraternisons; si nous logeons chez le civil, ce n’est pas une raison pour manger à sa table ou bavarder. Nos relations avec lui sont réduites au strict nécessaire et rien d’autre n’est toléré”³¹. La réalité de l’été 1945 est pourtant différente, et de nombreux soldats veulent “compenser” leurs pertes matérielles des années de guerre par des pillages. Les appels des généraux en vue de mettre un terme à cette situation se heurtent à deux obstacles. D’une part, de nombreux officiers participent à ces exactions, notamment au marché noir. D’autre part, l’organisation des juridictions militaires en Allemagne ne fonctionne que très lentement et les auditòratis militaires n’arrivent pas à suivre les différents dossiers, ce

28 *Idem*, n° 12, p. 2.

29 Note du lieutenant-général Beernaert, inspecteur général de la troupe, pour ministre de la Défense nationale, 21.6.1945 (SGR/SA, Cabinet MDN, O2/14).

30 LÉON-E. HALKIN, *À l’ombre de la mort*, Gembloux, 1965, p. 173.

31 *Gazette du Soldat*, 1945, n° 7, p. 2.



- Carte de la zone de l'occupation belge en Allemagne (1946-1952), tirée de Jean-Michel Sterkendries, *La Belgique et la sécurité de l'Europe occidentale 1944-1955*, dissertation présentée en vue d'obtenir le titre de Docteur en Philosophie et Lettres (orientation Histoire), Université libre de Bruxelles, Année académique 2002-2003, volume 3, annexe B10.

qui mène à un manque de sévérité et d'efficacité des sanctions. À Bruxelles, l'angoisse est perceptible que ce manque de discipline ne vienne contrecarrer toutes les tentatives du gouvernement de donner à l'occupation un caractère politique servant les intérêts belges en Allemagne ³².

Des actes de violence commis par des soldats belges viennent aggraver la situation. Outre des fonctions de police militaire, certaines unités sont en charge de la garde de prisons alliées. Au moins dans un cas, des soldats belges ont tué des prisonniers allemands. La mission militaire britannique à Bruxelles en conclut à des “*strong anti-german feelings amongst men, many of whom want to ‘get’ a German*”. L'état-major du 18^e Bataillon de fusiliers “*appears to have taken adequate steps to promulgate correct orders but does not seem able to realise the need to convince his men, if the prisoner is a German, that the shooting of a defenceless prisoner is a disgraceful crime*” ³³. Les soldats semblent avoir eu recours

32 CHRISTOPH BRÜLL, *op.cit.*, p. 44-56.

33 Lieutenant-Colonel Williams-Thomas, BMM, à Commandant Martin, 10.8.1945 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1945, O2/14).

à un règlement de compte personnel, dans une disposition mentale imprégnée par les accusations de “faute collective”³⁴ – que la presse militaire belge propage certainement à ce moment.

La haine et la rage anti-allemandes sont probablement encore dépassées par la haine des collaborateurs. Ainsi, un cas est documenté où des soldats belges ont tué cinq “inciviques” près de Bad Oeynhausen, centre de la zone britannique. Lors des interrogatoires, les soldats justifient leur action par une tentative de fuite, mais on peut croire qu’ils ont tué sous l’influence de l’alcool³⁵.

IV. L'Armée d'Occupation comme garante des intérêts belges en Allemagne

Après avoir mené des opérations de concentration des troupes en zone britannique, la 1^e division d’infanterie installe des garnisons durant l’hiver 1945 dans les régions de Cologne et d’Aix-la-Chapelle. Les soldats y exercent surtout des fonctions de police militaire. À ce moment, les autorités à Bruxelles, surtout au ministère de la Défense nationale et au Centre d’administration des territoires occupés, espèrent toujours pouvoir exercer les compétences d’un gouvernement militaire dans cette région. En attendant, les Britanniques autorisent les forces belges à utiliser certaines ressources, notamment les bois autour de Montjoie et de Schleiden. Il s’agit de réparations pour compenser les pertes et dégâts de l’occupation de la Belgique³⁶.

Cependant, après l’extension du secteur de l’Armée belge et l’installation de la 2^e division d’infanterie à l’est du Rhin durant l’été 1946, avec le refus catégorique des Britanniques de concéder des fonctions politiques à l’“occupant” belge, on doit réaliser que les conceptions bruxelloises se heurtent à des obstacles insurmontables sur le terrain. La raison d’être des troupes n’est pas (encore) contestée car, comme le note en janvier 1947 le directeur adjoint de la politique, Hervé de Gruben, “Nous avons intérêt à y être, dans une certaine région, et pour que d’autres n’y soient pas”³⁷. Mais même le voisin français s’interroge sur la situation des troupes belges. L’ambassadeur à Bruxelles, Raymond Brugère, rapporte à son ministre des Affaires étrangères, Georges Bidault que parmi

³⁴ Sur le terme allemand de “Kollektivschuld” voir NORBERT FREI, “Von deutscher Erfindungskraft oder : Die Kollektivschuldhthese in der Nachkriegszeit”, in *Rechtshistorisches Journal*, 16, 1997, p. 621-634.

³⁵ Auditorat militaire de Bruxelles, interrogatoires, 9.10.1948, 16.11.1948, 31.5.1949 à propos de l’enquête pour le meurtre de cinq inciviques le 7 mai 1945 (Doc. pers. Francis Balace).

³⁶ PINCHART, *Histoire des unités*, p. 18 parle de 68782 m³ qui auraient été transportés vers la Belgique pour la seule année 1945. La question de l’utilisation et du pillage des bois belges durant l’occupation est étudiée par MICHEL SIMON, *L’industrie du bois sous l’occupation allemande 1940-1944*, mém. inédit en science économique, Université de Liège, 1990.

³⁷ DDB, II, n° 56, p. 179-182.

celles-ci courait un proverbe : “Les Américains ont leurs nègres, les Britanniques ont les Belges !”³⁸. La presse se fait également l'écho de la frustration engendrée chez les Belges présents en Allemagne par des relations belgo-britanniques souvent conflictuelles. La *Gazette du Soldat* invoque une nouvelle fois le prestige national : “La seule présence de nos troupes en Allemagne occupée, en effet, nous confère incontestablement, aux yeux du monde, un prestige qui échappe à bien d'autres nations, victimes comme nous de l'agression nazie”³⁹. Le même son de cloche peut être trouvé dans le *Pourquoi Pas ?* : “L'opinion belge aurait été déçue et mécontente si nos troupes n'avaient pas participé à l'occupation de l'Allemagne vaincue. Mais elle est plus déçue et plus mécontente encore de savoir dans quelles conditions – et à quel prix, sans contrepartie – cette participation a été admise”⁴⁰. Et dans un autre article de la même édition, l'auteur s'interroge : “Que nous a coûté cette réorganisation (...) dont seule l'Angleterre tire profit et qui a enlevé à nos soldats tout caractère belge (...) ?”⁴¹. La revue satirique se fait ainsi le porte-parole de tous ceux qui, en Belgique, se soucient du prestige de la nation qu'ils croient grièvement atteint par la situation des troupes belges⁴².

En Allemagne, la dépendance à l'égard des Britanniques – “humiliante” pour certains – se manifeste même dans la distribution des places pour l'opéra ou le cinéma aux soldats belges. Pire encore, on accuse les Britanniques de privilégier systématiquement les Allemands aux Belges : “En général, l'accord ne règne pas entre Britanniques et Belges. (...) Pour deux raisons : l'Anglais considère le Belge comme un soldat de 2^e zone qui devrait s'estimer heureux d'être nourri et équipé par l'Angleterre; l'Anglais qui n'a pas subi l'occupation donne raison à l'Allemand portant plainte contre un Belge”⁴³. Ce constat que certains posent déjà en 1945 semble être valable pour toute la première phase de l'occupation telle qu'elle est traitée dans cet article. Il semble être corroboré dans la suite par deux autres problématiques qui opposent régulièrement les Belges aux Britanniques. D'une part, le contrôle des soldats belges qui retournent en Belgique où on accepte difficilement qu'ils soient contrôlés par des douaniers allemands. D'autre part, les réquisitions de maisons et d'appartements pour les besoins de l'armée belge.

38 Brugère à Bidault, 28.2.1947, cité d'après STERKENDRIES, *Belgique et sécurité*, vol. 1, p. 62.

39 *Gazette du Soldat*, 1947, n° 4, p. 1.

40 *Pourquoi pas ?,* n° 1470, 31.1.1947, p. 284.

41 *Ibidem.*

42 Il serait erroné de croire que la représentativité du *Pourquoi Pas ?* ne concerneait que l'opinion francophone (ou une partie de celle-ci). En effet, l'attitude alarmée par rapport à la prétendue faiblesse de la position belge en Allemagne n'est alors pas un problème où les lignes de division courrent entre Flamands et francophones. Les lignes de friction se retrouvent même à l'intérieur des familles politiques. Sur cette division, cf. CHRISTOPH BRÜLL, *Belgien*, p. 97.

43 Bulletin de renseignement de la 2^e direction de l'EMGA, 12.8.1945 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1945, O2/6).

Dans son premier ordre du jour comme commandant de l'Armée belge d'Occupation, le général-major Jean-Baptiste Piron déclare en février 1947 : “Ce n'est ni par la brutalité, ni par des actes injustes que nous imposerons notre autorité aux populations vaincues”⁴⁴. Après presque deux ans de présence belge en Allemagne et après un an d'existence d'un secteur belge, de tels appels sont donc encore nécessaires. Qui plus est, au cours du printemps 1947, on se rend compte de la difficulté pour une armée modestement équipée de contrôler avec des ressources humaines relativement peu nombreuses un territoire qui s'étend d'Aix-la-Chapelle à Paderborn. Aucune nécessité militaire ne justifie la présence d'une troupe aussi faible, qui ne joue par ailleurs aucun rôle dans le dispositif stratégique des Alliés. Comment peut-on espérer faire respecter les intérêts politiques de la Belgique dans de telles circonstances ? Nos soldats et leurs officiers rencontrent les mêmes difficultés et obstacles que les grandes armées alliées, mais ils ne peuvent agir sur la même base politique et juridique que ceux-ci. Cette “non-légitimité” est encore aggravée par le sentiment de “supériorité morale”⁴⁵ qui anime de nombreux soldats par rapport aux Britanniques, mais aussi dans leurs contacts avec les Allemands : la non-fraternisation n'apparaît pas comme un devoir, mais comme une affaire d'honneur.

Il n'y a pas lieu ici de nous étendre sur l'organisation de l'Armée belge d'Occupation. En général, les unités belges ont les mêmes fonctions que celles des britanniques. “Il s'ensuit que les troupes belges sont à la disposition de la *Control Commission for Germany* pour ses fonctions, principalement pour le maintien de l'ordre public et la sécurité à l'intérieur”⁴⁶. Sur ce plan, le commandant du 1^e corps d'armée ne peut prendre des initiatives propres, mais doit toujours en référer au *Regional Commissioner* britannique ainsi qu'aux *Public Safety Officers* pour les compétences qui relèvent du gouvernement militaire et que les Belges ne sont donc pas habilités à exercer. La 2^e direction, le service de renseignement militaire, est seulement responsable de la sécurité des troupes belges et peut observer le comportement des Allemands qui habitent à proximité des casernements. Un rôle crucial revient aux missions de liaison auprès des armées alliées, surtout auprès de la *British Army On the Rhine* (BAOR) à Bad Oeynhausen.

Parmi les fonctions des forces d'occupation figure la recherche de matériel en Allemagne, afin de répondre aux demandes de réparations formulées par le gouvernement. Les Britanniques autorisent les Belges à envoyer des représentants dans les commissions de démilitarisation et de démontage industriel. En avril 1948, les missions d'enquête belges

44 *Vici*, n° 8, 13.2.1947, p. 2.

45 Pieter Lagrou diagnostique le même complexe de supériorité morale pour la thématique des criminels de guerre allemands en Belgique et les différents procès contre ceux-ci. Cf. PIETER LAGROU, “Eine Frage der moralischen Überlegenheit? Kriegsverbrecherprozesse gegen Deutsche in Belgien, 1944-1951”, in NORBERT FREI (éd.), *Transnationale Vergangenheitspolitik. Der Umgang mit deutschen Kriegsverbrechern in Europa nach dem Zweiten Weltkrieg*, Göttingen, 2006, p. 326-350.

46 Instructions générales pour l'A.B.O., Lieutenant-général Baele, chef de l'EMGA, au commandant du 1^e corps d'armée, 4.3.1947 [secret] (AMAEB 12260).

font le tour de nombreuses usines de la zone britannique à la recherche de matériel belge. Lors de certaines actions de démontage, nos soldats effectuent des missions de police militaire, mais ne sont – à notre connaissance – jamais directement impliqués dans le démontage proprement dit. Les Britanniques envoient cependant des rapports très détaillés sur leurs opérations de démontage au ministère de la Défense nationale. Le cas le plus connu où des troupes belges sont présentes est celui de l'usine d'essence synthétique de Bergkamen en Westphalie. L'ordre de démontage y arrive en juin 1949 et les Britanniques utilisent des jeunes miliciens belges pour protéger l'usine contre la population allemande très en colère contre la décision britannique⁴⁷. Avec les accords du Petersberg du 22 novembre 1949, les Alliés mettent d'ailleurs fin à leur programme de démontage. L'attitude de Bruxelles en la matière a d'ailleurs fortement évolué. Si on se plaint dans un premier temps du laxisme britannique au début de l'occupation, la redécouverte de l'importance de l'industrie du Rhin et de la Ruhr pour notre commerce extérieur entraînera dès 1947 des appels à la modération⁴⁸. Les Britanniques permettent également aux Belges de continuer d'utiliser les ressources du *Kreis* de Schleiden où le corps des forestiers peut envoyer 183.500 m³ de bois en Belgique pour l'année 1946⁴⁹. Les troupes belges continuent également leur mission de rapatriement de prisonniers de guerre et de *Displaced Persons* belges, même après les grandes vagues de l'année 1945. 484 Belges qui se trouvent dans des camps autour de Hanovre sont par exemple rapatriés en juillet 1946⁵⁰. Les dernières grandes actions de rapatriement de prisonniers de guerre belges et français commencent en mai 1947 et vont durer jusqu'à la fin de l'année⁵¹.

Certains milieux politiques ne sont guère convaincus et posent ouvertement la question de la raison d'être de ces troupes en Allemagne. Et ce n'est pas le comportement du général Piron, que le *Pourquoi Pas ?* désigne ironiquement comme "proconsul en Germanie"⁵², qui amène à nuancer ce jugement. Certains se moquent de lui en prétendant qu'il a transformé le quartier général à Lüdenscheid, puis à Bonn en une sorte de cour princière⁵³. En réalité, dira-t-on, il tente d'incarner en Allemagne un "prestige" que la Belgique n'a pas à cause de la "subordination" de ses troupes dans la zone britannique. La critique du journal satirique s'adresse directement au Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak, à qui on reproche de

47 WALTHER ROOTSAERT, *L'Occupation belge en Allemagne*, s.l., 2008, p. 117-129. Le *Fonds Rootsart*, conservé au SGR/SA, contient de nombreux documents relatifs aux démontages. Le sous-titre néerlandais de l'édition originale *Over moeilijke bezettingsjaren* fait également allusion à la situation difficile des soldats belges entre 1946 et 1949 telle qu'elle est décrite *supra*.

48 Rendel à Bevin, 26.11.1947 (PRO/FO, 371/64470).

49 *Grenz-Echo*, 5.8.1947, p. 3. Pendant les premiers mois de 1947, plus de 36.000 m³ viennent se rajouter.

50 *Monthly Report*, 7.1946, annexe 5 (*Control Commission for Germany/British Element*).

51 *Regional Commissioner's Office, HQ MilGov* à ministre-président de Rhénanie du Nord-Westphalie, 7.5.1947 (HStAD, NW 53, n° 398/2). On y évoque de 4.000 et 5.000 rapatriements par mois.

52 *Pourquoi Pas ?, n° 1551*, 20.8.1948, p. 1.

53 PIERRE STEPHANY, *Les dessous de la Régence 1944-1950*, Bruxelles, 2003, p. 217.



• Raoul Defraiteur, le ministre de la Défense nationale, salue les commandants de l'armée de terre et de l'armée de l'air à la caserne de Lüdenscheid, le quartier général des militaires belges dans la zone d'occupation, 1947.
(Photo CEGES n° 93603)

mener une politique trop favorable aux Allemands en matière de réparations. Les commentaires du *Pourquoi Pas ?* sont cinglants : “[O]n envoyait en Allemagne, à grands frais, une armée étirée ridiculement, jusqu'à des kilomètres et des kilomètres au-delà du Rhin. L'État touche-à-tout dépensait sans compter l'argent des contribuables, en ne rendant de comptes à personne et en se moquant de tout le monde – sans oser, bien entendu, reprendre le décevant slogan de 1918 : ‘L'Allemagne paiera !’, mais en agissant comme s'il devait en être ainsi”⁵⁴. Du côté des politiques, le plus grand critique de la politique gouvernementale est Pierre Nothomb, membre conservateur de la commission sénatoriale des Affaires étrangères. Après un voyage d'inspection de celle-ci en Allemagne, Nothomb loue l'attitude des soldats mais constate que la troupe “ressemble davantage à un corps de police qu'à une armée moderne prête au combat”. Et de rappeler dans son style caractéristique que “le secteur d'occupation belge n'est pas une part quelconque de l'Allemagne, comme pour les Norvégiens par exemple, mais qu'il s'agit de la Rhénanie, une terre voisine avec laquelle la Belgique a des liens culturels et économiques”⁵⁵.

54 *Pourquoi Pas ?, n° 1518, 2.1.1948*, p. 11.

55 *Grenz-Echo, 4.1.1949*, p. 1.

L'ensemble de la situation a incité les diplomates du ministère des Affaires étrangères à réfléchir dès 1947 à un nouvel accord avec les Britanniques qui remplacerait l'accord Eden-Spaak de fin 1944. Ces plans ne connaîtront pas de succès. Il faut attendre le deuxième semestre de 1949 et le *clash* autour de l'"affaire de Bonn"⁵⁶ avant de voir commencer des négociations qui aboutiront à l'accord du 23 décembre 1949. Entre-temps, un changement de gouvernement s'opère durant l'été 1949. Paul-Henri Spaak est remplacé par Paul van Zeeland à la tête du ministère des Affaires étrangères.

V. Le contact avec les "Occupés"

"*We cannot re-educate 20 million people if we are never to speak to them*"⁵⁷. Dans cette question que le maréchal Montgomery adresse à Anthony Eden dans l'été 1945 se résume toute la question de la *re-education* des Allemands. Pour notre propos, c'est la réponse du nouveau secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Ernst Bevin, qui arrive six semaines plus tard qui est frappante. Il conseille au maréchal d'adopter une ligne dure à l'égard des Allemands parce qu'il veut éviter "*a feeling of bitterness in these small nations*" qui repose sur la peur que "*the Germans are getting a better deal than they are*"⁵⁸. Les débats britanniques à propos du contact avec les "vaincus" constituent le point de référence naturel des mesures belges. Il n'est pas étonnant de voir qu'il règne au sein de l'ABO un grand scepticisme devant chaque assouplissement des règles de non-fraternisation britanniques et devant la multiplication des rencontres alliées avec les Allemands. Un officier britannique note après un voyage de journalistes belges dans la zone britannique en septembre 1946 : "*To put it bluntly, they respect the British for being Gentlemen but they doubt whether Gentlemen know how to deal with brutes*". En réaction à un discours du secrétaire d'État américain, James Byrnes, qui a plaidé pour une politique de fraternisation plus clémence, les journalistes belges insistent sur les dangers d'une "*policy of British fair-play*". Le terme de *fair-play* serait d'ailleurs "*en vogue*" en Belgique – dans son sens péjoratif⁵⁹. Il suffit de jeter un regard dans la presse militaire bruxelloise pour comprendre les conceptions de certains Belges sur les "contacts" avec les Allemands. Dans le cas le plus extrême, on y propose d'utiliser des prisonniers de guerre allemands pour les actions de déminage, puisque ce ne serait que de la "*justice élémentaire*"⁶⁰.

⁵⁶ DELOGE, *Une coopération difficile*, p. 275-313; HELMUT VOGT, *Wächter der Bonner Republik. Die Alliierten Hohen Kommissare 1949-1955*, Paderborn, 2004, p. 37-38.

⁵⁷ DBPO, Series I, t. I, n° 43, p. 71.

⁵⁸ DBPO, Series I, t. V, n° 16, p. 72 sv.

⁵⁹ Extracts from report on visit of 20 Belgian journalists to British zone of Germany in September 1946 (PRO/FO, 371/55912).

⁶⁰ *Gazette du Soldat*, 1946, n° 16, p. 1.

C'est avec des paroles drastiques que *L'Armée, la Nation* avertit encore en juin 1948 nos soldats d'éviter tout contact avec les Allemands qui n'aurait pas lieu pour des besoins de service : "Il faut agir comme si les Allemands et surtout l'Allemagne n'existaient pas !" ⁶¹. Ce que les Britanniques ont alors appris de leur expérience en Allemagne et de leur confrontation avec le *Vansittartism* ⁶², une approche plus modérée et la nécessité de "différencier entre 'les' Allemands" ⁶³, tout ce débat nécessaire touche peu les Belges. "Les étudiants de 1948 ont un faciès étonnamment semblable à celui des SS de 1944" ⁶⁴, pouvons-nous lire dans la même édition du mensuel bruxellois. De nombreuses fois, on met en garde même contre le "bon Allemand". Et ce sont surtout les femmes qui occupent les esprits. Il ne faut pas faire confiance "aux jeunes filles souriantes", déclare-t-on dans la *Gazette du Soldat*. "Il est peut-être imprudent de se fier aux apparences et (...) il y a d'autres sources que la tendresse ou l'amitié pour dicter une attitude accueillante. L'intérêt par exemple et la crainte de la force que nos soldats représentent encore pour le moment" ⁶⁵. De tels propos s'adressent aux nouveaux venus de l'an 1947, c'est-à-dire aux premiers miliciens qui doivent effectuer leur service en Allemagne et qui remplacent les volontaires ⁶⁶. Ils ont vécu l'occupation de la Belgique comme adolescents et n'ont pas assisté à l'invasion de 1945 et à la découverte des atrocités dans les camps ⁶⁷.

La volonté déclarée du ministère de la Défense nationale et des autorités militaires est de limiter les rencontres avec les Allemands au strict minimum nécessaire. Mais cela s'avère difficilement praticable. Rien que le nombre sans cesse croissant de personnel civil allemand dans les casernes et cantines belges rend ces rencontres inévitables. À Bruxelles, on ne désarme pourtant pas. La *Gazette du Soldat* publie au printemps 1947 une série d'articles du jeune psychologue René Pasqasy qui sera ensuite distribuée sous forme de brochure : *La fraternisation en Allemagne* ⁶⁸. Elle présente toutes les caractéristiques d'une étude scientifique. L'auteur y fait la lumière sur le problème de la fraternisation

61 *L'Armée, la Nation*, n° 6, 6.1948, p. 18.

62 JÖRG SPATER, *Die Anklage einer Nation. Lord Vansittart, der Vansittartismus und die deutsche Frage*, Göttingen, 2003. Lord Vansittart peut être considéré comme le concepteur d'une politique britannique à l'égard de l'Allemagne caractérisée par des ressentiments très marqués. Cela se traduit dans des conceptions assez proches de celles de l'Américain Henry Morgenthau et de ses plans pour une Allemagne transformée en État agraire. Un exemple belge pour des idées proches du Vansittartisme est celui de l'ambassadeur à Londres Émile de Cartier de Marchienne.

63 ULLRICH SCHNEIDER, "Nach dem Sieg: Besatzungspolitik und Militärregierung 1945", in JOSEF FOSCHEPOTH & ROLF STEININGER (dir.), *Die britische Deutschland- und Besatzungspolitik 1945-1949*, Paderborn, 1985, p. 60.

64 *L'Armée, la Nation*, n° 6, 6.1948, p. 19.

65 *Gazette du Soldat*, n° 19, 11.5.1947, p. 1.

66 Voir aussi la brochure : Ministère de la Défense nationale – Service d'éducation de l'armée (éd.), *La zone d'occupation belge en Allemagne*, s.l., 1.1948, p. 11.

67 Selon Sterkendries, *Belgique et sécurité*, vol. 1, p. 93, certains soldats belges ont été employés en 1945 pour montrer les films des camps aux Allemands.

68 *Gazette du Soldat*, 21.3.1947, p. 12 sv. La brochure : RENÉ PASQASY, *La fraternisation en Allemagne*, Liège, 1947.



• Caricature du général Piron à la une du *Pourquoi Pas ?*, 20 août 1948.

par des séquences de questions-réponses sur quatre aspects : la morale sociale, le patriotisme, l'aspect juridique et l'aspect physique. Les conclusions sont vite dressées. Puisque l'interdiction de fraterniser constitue un devoir moral pour les “occupants belges”, on doit créer en Allemagne un climat patriotique et moral qui rendrait son acceptation évidente. La réponse de Pasqasy aux réflexions de Montgomery de 1945 est claire. “On convainc davantage par les actes que par les paroles !”. La “supériorité civilisatrice” des Alliés est admirée par les Allemands “en la personne du soldat qui se comporte dignement pendant l'occupation”⁶⁹. Il ne faut donc pas de fraternisation pour atteindre les objectifs de l'occupation.

À nouveau, de nombreuses remarques concernent la “femme allemande”. Celle-ci n'est pas “sentimentale, et donc inoffensive”, car parmi les bourreaux de Buchenwald il y aurait eu des femmes plus diaboliques que les gardes masculins. De plus, Pasqasy met en garde contre l’“espionne”⁷⁰. La présentation des femmes à travers la figure de l'espionne potentielle n'est pas rare. Sterkendries pointe même une “peur de Mata-Hari”⁷¹. Ces mises en garde n'interviennent pas sans raison à ce moment. En février 1947, Raoul Defraiteur a peint une image sombre devant les députés de la Chambre : “En ce qui concerne les maladies vénériennes, la situation n'est pas agréable à mentionner. Le pourcentage hebdomadaire est de 0,2 pro mille pour la syphilis et 1,2 pro mille en ce qui concerne les autres maladies vénériennes. La situation a ému le service de santé de l'armée qui va réunir une commission d'enquête pour prendre les mesures nécessaires à cet égard”⁷². Les autorités militaires ont aussi lancé un avertissement dans la brochure *Prends ta place !* qui est distribuée à tous les soldats miliciens : “[A]ctuellement, en Allemagne, une femme sur deux est contaminée et contaminante !”. Et de choisir un langage plutôt rugueux : “Jeunes soldats quand vous vous sentez glisser sur la pente dangereuse des amours faciles, pensez à temps aux embûches dont ce chemin dangereux est plus que jamais parsemé. À ce moment, pensez à vos aînés qui, pleins de santé comme vous, ont succombé avant vous peut-être avec la même femme, et le regrettent amèrement maintenant”⁷³. Pour le général Piron, interrogé par la presse, la situation n'est pas aussi dramatique⁷⁴. Finalement, on introduit des contrôles médicaux bimensuels, ce qui améliore quelque peu la situation. Au sein du staff médical de l'armée, il y a à ce

69 RENÉ PASQASY, *Fraternisation*, p. 42, 59-60. Même son de cloche dans MDN, *Zone*, p. 18.

70 RENÉ PASQASY, *Fraternisation*, p. 47, 56-57.

71 STERKENDRIES, *Belgique et sécurité*, vol. 1, p. 93.

72 APC, 1947, 17.02.1947, p. 9. L'étalement de mesure sur lequel se base le ministre n'est pas connu. Si on compare ces taux de maladies vénériennes avec la situation des troupes belges en Irlande en 1945, on doit constater une nette augmentation (51 cas sur 22.000 hommes); cf. FLORENCE DERBAUDRENGHIEN, *De la conspiration du silence à la propagande. Trente-six ans de lutte antivénérienne à Liège (1912-1948)*, mém. lic. inédit en histoire Ulg, Université de Liège, 1998, p. 143. On n'est par contre pas très loin du taux de maladies vénériennes dans certaines unités de l'armée américaine; cf. HENKE, *Besetzung*, p. 201.

73 Ministère de la Défense nationale (éd.), *Prends ta place !*, Bruxelles, s.d., p. 60 et 62.

74 *Grenz-Echo*, 5.5.1947, p. 1.

moment des controverses autour de la distribution de préservatifs aux soldats. Tandis que certains moralisent et réclament l'abstinence, d'autres privilégient la protection "matérielle". C'est finalement une politique de l'autruche qui prévaut dans les rangs de l'armée, ce qui mène à une interdiction de la distribution⁷⁵.

C'est dans ce contexte que nous comprenons mieux la redondance des messages dans la presse militaire. Tout porte à croire que le non-respect de l'"attitude distante" souhaitée n'est pas un comportement exceptionnel. En résumant laconiquement la situation, également décrite par certains témoins, dans le langage de l'économie de marché : l'offre est loin de faire défaut et la demande est assurée.

Qui veut trouver d'autres informations, voire des réponses à la question du comportement des soldats belges doit rechercher les "incidents", le non-respect de la discipline militaire. Cependant, il y a là un problème de sources évident. Les dossiers des différentes unités ne sont pas consultables et les dossiers des aumôniers ne sont pas classés ou pas encore consultables, ce qui complique une telle approche. Nous sommes informés sur un nombre de cas relativement limités. Souvent, ils sont relatifs aux frictions avec les Britanniques. De plus, les enquêteurs britanniques n'ont apparemment pas toujours spécifié la nationalité des auteurs de délits. Ainsi, ils ne communiquent même pas toujours le nom des soldats sanctionnés pour des incidents. Mais le plus grand problème est l'organisation rudimentaire de la juridiction militaire belge, ce qui vaut surtout pour le personnel civil et les membres de famille des soldats. En janvier 1949, on élabora d'ailleurs des revendications à soumettre aux Britanniques lors d'éventuelles négociations sur le statut des troupes belges.

Dans les sources britanniques, on doit relever le tournant de 1947/1948. À ce moment, pas moins de trente-quatre incidents dans des villes de Westphalie et à Cologne sont répertoriés⁷⁶. La plupart du temps, il s'agit d'actes de vandalisme, de bagarres et d'abus d'alcool. Il semble aussi que certains Allemands jouent habilement les Belges contre les Britanniques⁷⁷. Les descriptions sont généralement très pauvres en détails, d'où la difficulté de déterminer les motivations des soldats. Ressentiments anti-allemands ? Potentiel de violence sous influence de l'alcool ? Démonstrations de force de "gamins" qui ont à peine 20 ans ? En tout cas, les sanctions sont des classiques militaires, ce qui ne rassure pas toujours les Britanniques : "*It appears that the punishments awarded to date have failed to have the necessary deterrent effect and apprehension is expressed by the*

75 DERBRAUDENGHIEN, *Conspiration*, p. 144-147.

76 Land Public Safety Department NRW à Regional Governmental Officer NRW, 19.1.1948; Land Public Safety Department NRW à Inspector General Public Safety Branch Zonal Executive Offices, 7.4.1948; Public Zonal Executive Office à Deputy Inspector General Public Safety NRW, 31.3.1948 (PRO/FO, 1050/283).

77 Woussen à Cabinet MDN, 7.1.1949; Woussen à Cabinet MDN, 13.1.1949 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1949, CD 129).

*German Chief Officer of Police that sooner or later the German population will be spurred to reprisals by continued provocative actions*⁷⁸.

Sur base des mêmes sources, Deloge conclut à un nombre relativement élevé d'incidents⁷⁹. Que le comportement des soldats n'ait pas toujours été exemplaire est presque un lieu commun. Mais pourquoi n'y a-t-il pas plus de cas documentés ? Assistait-on à des pics à la fin de 1947 et au printemps 1948 ou est-ce le reflet de problèmes de comportement ordinaires depuis 1945 ? Nous pouvons supposer que la volonté britannique de répertorier les incidents impliquant les soldats belges n'est qu'une autre manœuvre de certains militaires et du *War Office* afin de justifier le scepticisme dont ils avaient fait preuve à l'égard de l'engagement belge en Allemagne depuis 1945. Cette logique de confrontation connaîtra d'ailleurs son apogée avec l'affaire de Bonn en 1949. Cependant, les responsables militaires britanniques sur place cherchent des explications : “[The Belgians] are a bit trying from our point of view, and are inclined to manhandle German policemen, assault Germans in the street, and generally treat Germans in the way that I suppose some of them were treated during the Occupation of their country”. L'auteur de ces lignes, le général Bishop, gouverneur militaire du *Land* de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, demande dans la même lettre à son supérieur, le général Robertson, gouverneur militaire de la zone britannique, s'il doit faire comprendre au général Piron lors de leur prochaine entrevue que le comportement des troupes belges contrecarrera à terme l'objectif britannique de l'érection d'une “sound democracy in this country as a bulwark against communism”⁸⁰. Robertson rejoint cette opinion et invite Bishop à expliquer à Piron que dans le cas d'une guerre éventuelle, il serait préférable “to have the Germans friendly disposed towards us rather than the reverse”⁸¹. L'entretien avec Piron a lieu le 7 mai 1948. Le rapport de Piron est assez remarquable. Il mentionne les objectifs britanniques de renforcement de la démocratie et de lutte contre le communisme, mais les incidents provoqués par les soldats belges n'y sont pas mentionnés⁸². Les Britanniques restent pessimistes, même s'ils voient bien que le problème semble ne pas partir de Piron lui-même. Bishop note : “I had a goodmany talks with Belgian officers, and I'm afraid that the liberal attitude adopted by General Piron in regard to relations with Germans has not yet percolated throughout all the lower levels, and reasonable requests for cooperations are so often met by the question 'are you not prepared to place our interests before those of the Germans?'”⁸³.

78 *Public Land Safety Department NRW à Regional Governmental Officer NRW*, 19.1.1948 (PRO/FO, 1050/283).

79 DELOGE, *Une coopération difficile*, p. 269.

80 Bishop à Robertson, 15.4.1948 (PRO/FO, 1030/79).

81 Robertson à Bishop, 20.4.1948 (PRO/FO, 1030/79).

82 Lieutenant-général Piron à de Fraiteur, 7.5.1948 [confidentiel et personnel] (SGR/SA, Cabinet MDN, 1947, CD 192/8).

83 Bishop à Robertson, 14.5.1948 (PRO/FO, 1030/79).

Aux échelons inférieurs, les difficultés des officiers pour faire respecter la discipline pour les soldats sont évidentes. Mais, à un niveau supérieur, chez les officiers de liaison qui fréquentent régulièrement des Allemands, les mesures restent également strictes. En août 1947, on leur transmet un guide de comportement, inspiré par le ministère des Affaires étrangères. Il s'agit notamment de fixer l'attitude à adopter dans le cas d'invitations émanant d'autorités allemandes. Elles doivent être examinées par le commandant de l'Armée belge d'Occupation et nécessairement être suivies par un rapport. Un cas particulier qui mène directement à l'acceptation d'une invitation est la présence d'autorités britanniques⁸⁴. Chaque modification de la gestion des contacts britanniques avec les Allemands est consacrée dans un rapport, comme par exemple l'obligation de la maîtrise de l'allemand pour tous les membres de la *Control Commission for Germany*. Le fait que le général Bishop commence à rendre visite à des personnalités allemandes et ne les fasse plus venir dans son bureau est également souligné⁸⁵. Les Britanniques et les Allemands finissent par considérer d'un mauvais œil l'intransigeance des Belges qui autorisent seulement les officiers de liaison à assister à des manifestations ou des réunions avec des personnalités allemandes⁸⁶. Interpellé par ce mouvement d'humeur de plus en plus manifeste, le directeur de la politique au ministère des Affaires étrangères, Walter Loridan, commente : "Nous entretenons des troupes d'occupation dans la zone où les Britanniques assument une responsabilité politique. Notre attitude ne peut donc s'écarte sensiblement de la ligne de conduite que suivent ces derniers. Étant donné l'évolution qui s'est faite depuis un an dans les conditions politiques générales, les Britanniques pratiquent actuellement une politique de rapprochement progressif. Notre opinion publique est moins préparée que l'opinion anglaise à admettre les tendances à la conciliation. Il convient de tenir compte à la fois de cette évolution et de cette différence"⁸⁷. Même si on admet du côté belge les nouvelles règles britanniques pour les membres de la *Control Commission for Germany* qui peuvent s'étendre également aux officiers de liaison belges, on ne distingue aucune marge d'assouplissement des règles en vigueur pour les autres membres de l'ABO. Le ministère de la Défense nationale reprend les arguments de Loridan, que le ministre des Affaires étrangères Spaak a d'ailleurs acceptés⁸⁸. Les autorités belges, politiques ou militaires, ont toujours du mal à faciliter les contacts avec les Allemands – six mois avant la création de la République Fédérale d'Allemagne.

⁸⁴ Suggestions du ministère des Affaires étrangères concernant l'acceptation par des officiers belges d'invitations émanant d'autorités allemandes, 21.8.1947 (AMAEB 12260).

⁸⁵ Woussen à de Fraiteur, 15.4.1948 (AMAEB 12260).

⁸⁶ Woussen à cabinet du MDN, 4.11.1948 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1948, CD 129).

⁸⁷ Note de Walter Loridan, directeur général de la politique, pour ministre de la Défense nationale, 17.11.1948 (AMAEB 12260).

⁸⁸ Woussen à cabinet du MDN, 20.12.1948 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1948, CD 190/1/4).



- Enfants de militaires belges de la zone d'occupation se rendant à l'école. Les institutrices portent également l'uniforme.
(Photo VICI, collection Philippe Constant)

VI. À la frontière

Le discours de certains milieux belges autour de Pierre Nothomb et du Comité belge du Rhin sur la proximité entre les Belges et les Rhénans ne laisse pas indifférentes les autorités militaires. Ainsi, *Vici*, le journal de la 1^e division d'infanterie, insiste sur “l'appréciation que nous porterons sur les Rhénans. Sans doute, nous ne les confondrons pas avec les Prussiens. Soumis à l'influence latine pendant cinq siècles, en contact permanent avec la civilisation occidentale, ils sont, plus que les autres Allemands, susceptibles de nous comprendre, de nous obéir et, pourquoi non, d'entrer un jour dans nos vues (...)"⁸⁹. Les officiers de liaison se concentrent dans leurs observations sur la régence d'Aix-la-Chapelle, donc précisément la région sur laquelle se portent les demandes de réparation territoriales et économiques du gouvernement belge. Un rapport distingue ici entre les Allemands qui croient que les Belges adoptent une attitude revancharde et ceux qui croient “en l'attitude humaine de cet État démocratique”⁹⁰. Le caractère des habitants d'Aix-la-Chapelle serait plus proche des Belges que des Prussiens ou des Anglais. De plus, “si l'occupation belge adopte une attitude loyale à l'égard de la population aixoise, entre 75 et 85 pourcent voterait pour une annexion par la Belgique lors d'un référendum”. Les Britanniques se montrent sereins à la lecture de tels rapports. Leur *Political Division* constate la propagande pro-belge de certains officiers et juge cette activité “[h]owever foolish this may be, I think it is far better in the

⁸⁹ *Vici*, n° 18, 2.7.1947, p. 5.

⁹⁰ Bulletin de renseignements. Occupation en Allemagne, 27.3.1947 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1947, O2/17).

long run to have the Belgians deeply committed and interested in Germany than lapsing into a dubious neutrality which they are unable to defend, as they did before the war”⁹¹. Les Britanniques n'interviennent pas, mais ne favorisent pas non plus les germes d'un nouveau séparatisme rhénan qui puise ses origines dans le séparatisme rhénan de l'entre-deux-guerres. L'officier de liaison auprès du gouvernement militaire de la régence d'Aix-la-Chapelle, le lieutenant-colonel Sodermans, observe que les partis rhénans, tels le *Rheinische Volkspartei*, tendent de plus en plus vers un modèle d'État fédératif, car ils constatent que la population ne les suit pas dans leurs aspirations séparatistes⁹². Certains groupuscules séparatistes sont en relation avec des acteurs belges qui ont déjà favorisé le séparatisme rhénan durant l'entre-deux-guerres. Le major e.r. Jean de Lannoy, un ancien de l'armée d'occupation des années 1920 – qui en a d'ailleurs été écarté pour avoir favorisé de tels mouvements – sert d'intermédiaire entre les séparatistes rhénans et Pierre Nothomb, son collègue du Comité belge du Rhin. Leur objectif est de sensibiliser la population belge pour la cause rhénane. Plus d'une fois, Nothomb interpelle Spaak lors des séances de la commission sénatoriale des Affaires étrangères, mais le ministre ne réagit jamais, tandis que l'écrivain se plaint d’“un gouvernement qui jette les avantages qu'on lui amène”⁹³.

La même “passivité” – *dixit* Nothomb – du gouvernement et du ministère des Affaires étrangères semble prévaloir concernant les villages qui longent la frontière belgo-allemande et dont certains ont manifesté par des pétitions au cours de l'année 1947 leur intention de devenir belges. Si la 2^e section de l'EMGA n'y voit que des manifestations d'un mécontentement d'une population très pauvre qui se sent délaissée par le gouvernement de Rhénanie-du-Nord-Westphalie à Düsseldorf, d'autres soldats de l'ABO y voient un terrain propice pour une propagande pro-belge qui est combattue par les Affaires étrangères, mais sur laquelle les autorités militaires semblent fermer les yeux. Cela est d'autant plus frappant que les campagnes annexionnistes de certains soldats dépassent le territoire des communes que notre gouvernement a officiellement revendiquées dans des mémorandums du mois de janvier 1947.

Les revendications – réelles et supposées – des gouvernements belges et néerlandais sur des territoires à la frontière occidentale de l'Allemagne provoquent une résistance acharnée de la population allemande qui est menée par le ministre-président de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Karl Arnold, un des fondateurs de la CDU. Les Alliés anglo-saxons et français examinent ces revendications à la suite de la conférence des six puissances de Londres qui décide en juin 1948 de la création d'un État allemand sur base de leurs zones d'occupation. C'est dans ce contexte qu'agissent certains soldats et officiers belges qui voudraient que la Belgique rattache l'intégralité des *Kreise* de Montjoie

91 Note de la Political Division CCG, 16.4.1947 (PRO/FO, 1049/356).

92 CAMTO à Ministre de la Défense, 2.7.1946 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1946, O2/17).

93 Nothomb à de Lannoy, 24.12.1948 (UCL, papiers Nothomb, 5140).

et de Schleiden au lieu de se contenter des seules enclaves formées par la *Vennbahn* qui sont le résultat du tracé frontalier de l'entre-deux-guerres.

Ce sont deux officiers du corps des forestiers qui prônent une position annexionniste de la Belgique dans la région frontalière et qui favorisent les mouvements pro-belges allemands : le commandant du corps, le colonel et futur général Bolle, et surtout son adjoint, le capitaine Mosbeux. Ce dernier dispose d'un contact direct avec Pierre Nothomb qu'il informe régulièrement de l'orientation politique de la population frontalière, souvent en ne passant pas par le CAMTO et le MDN. Lorsque les Alliés autorisent la Belgique à intégrer des territoires allemands en avril 1949, ce sont ces deux officiers qui dirigeront le gouvernement militaire que la Belgique crée pour la gestion de ces territoires, composés de quelques villages et de hameaux avec un peu plus de 500 habitants, et que l'on rendra à l'Allemagne en août 1958⁹⁴.

VII. À Cologne

Les relations particulières entre la Belgique et la Rhénanie sur le plan économique et culturel doivent se manifester à la fin de la guerre par la présence de soldats belges dans la capitale officieuse de la Rhénanie, Cologne. Les affrontements franco-britanniques sur la fixation des limites zonales, la déception, voire l'amertume française sont oubliés lorsque des contingents belges plus importants s'installent à Cologne au printemps 1946. Il semble que cette présence augmente le "prestige" de notre pays et que la troupe puisse enfin y jouer un rôle d'occupant. Les circonstances sont pourtant les mêmes qu'ailleurs : maintien de l'ordre, oui, influence politique, non. Lors de l'arrivée de nos unités, le lieutenant-colonel White, responsable britannique du gouvernement militaire de la ville, confirme même à l'*Oberbürgermeister* Hermann Pünder que les Belges "n'auront rien à voir avec le gouvernement militaire"⁹⁵. Le plus grand problème est alors formé par les demandes de réquisitions belges. Les plaintes allemandes sont nombreuses, car, vu la destruction quasi complète de la ville pendant la guerre, les espaces habitables sont rares. On autorise d'ailleurs un officier de liaison belge à assister aux entretiens entre le gouvernement militaire et l'administration communale en matière de réquisitions. Les autorités britanniques tentent de freiner les Belges, mais White doit vite expliquer aux Allemands que les Belges autorisent beaucoup plus vite que les Britanniques les familles à venir en Allemagne, ce qui crée des besoins d'habitations assez importants. Il doit également informer ses interlocuteurs qu'à "Bruxelles, on ne se fait pas d'idées de la situation à Cologne. Ces décisions relèvent de la grande politique et c'est pourquoi nous devons les accepter parfois"⁹⁶. Une lettre de l'archevêque de Cologne, le cardinal

94 CHRISTOPH BRÜLL, *Belgien*, p. 165-184.

95 Rapport d'un entretien entre Lt.-col. White, major Lawson et bourgmestre Pünder, 18.2.1946 (HASTK, Acc 2, 1170/2).

96 Rapport du Lt.-col. White, 23.10.1946 (HASTK, Acc 2, 1170/1).

Frings, adressée à son confrère, le cardinal van Roey, déplore également les réquisitions, surtout parce que “200.000 expulsés de l'est affluent en même temps dans la Rhénanie”⁹⁷. Dans la minute d'une réponse, conservée aux archives de Malines, van Roey rappelle les réquisitions de l'Occupant allemand pendant la guerre “sans que j'aie eu à ce sujet la moindre satisfaction, même possible et raisonnable”⁹⁸.

Les rapports sur des “incidents” sont relativement rares. Nous y trouvons le désormais traditionnel marché noir et quelques vols. Il semble qu'il faut y voir plutôt des manifestations de certains “occupants” désireux de profiter de leur statut que de réels ressentiments anti-allemands. Les relations avec les Britanniques sont plutôt correctes. White apparaît comme un officier qui cherche à harmoniser les intérêts allemands, belges et britanniques. Son opinion sur les Belges est plutôt favorable. Les relations entre Allemands et troupes d'occupation belges seraient “différentes”, note-t-il dans son rapport final avant une mutation. “Les Belges qui traitent les Allemands avec considération amicale sont très populaires et grâce à eux des relations commerciales profitables pourraient rapidement se développer entre les deux voisins. Il est regrettable cependant pour le relèvement de l'Europe occidentale et de la Belgique que certains membres des forces armées belges ne puissent oublier les sentiments amers créés pendant la guerre et ont tendance en conséquence de ne laisser passer aucune occasion de manifester leur haine même après presque trois ans depuis la fin des hostilités. Je ne puis m'empêcher de penser que cela représente une attitude étroite et qu'à la longue les Belges eux-mêmes en seront les principales victimes”⁹⁹.

Dans cette perception britannique, nous retrouvons le conflit entre les partisans d'une ligne dure à l'égard des Allemands et ceux qui prônent un rapprochement. On peut penser qu'à Cologne surtout, les officiers belges se rendent compte de la nécessité d'intensifier les contacts belgo-allemands. Ceci renvoie à des débats autour de l'opportunité d'une “propagande belge en Allemagne”, débats qui remontent à 1947. Les premières évocations d'une “propagande qui pourrait dépasser les limites de notre occupation”, par l'organisation d'un réseau de consulats et la création d'une chambre de commerce en Allemagne datent du printemps 1945. Il semble qu'avec le refus allié d'un gouvernement militaire belge ces idées sont restées lettre morte¹⁰⁰. En juillet 1947, la direction politique du ministère des Affaires étrangères étudie la question de la propagation de la presse belge en Allemagne. On pense alors “qu'il est opportun de donner aux Allemands l'occasion de lire des journaux et publications belges. Des brochures destinées à faire connaître la Belgique à l'étranger existent. Il suffirait de les

97 Joseph Kardinal Frings à Joseph Ernest Cardinal van Roey, 30.7.1946 (ADIOMB, B.E, WO 2. VI-10).

98 Minute d'une lettre de van Roey à Frings, 12.10.1946 (ADIOMB, B.E, WO 2. VI-10).

99 Woussen à cabinet du ministre des Affaires étrangères, 14.5.1948 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1948, CD 129).

100 CARLO LEJEUNE, *Die deutsch-belgischen Kulturbeziehungen 1925-1980. Wege zur europäischen Integration?*, Köln, 1993, p. 268.

faire traduire en les adaptant à la mentalité du public allemand”¹⁰¹. Les journaux belges de langue allemande – comme le *Grenz-Echo* d'Eupen – auraient un caractère trop local pour atteindre ces objectifs. La distribution des publications incomberait aux consulats à Düsseldorf et Francfort ainsi qu'aux chefs des missions militaires. Mais en décembre 1947, on doit constater que, dans les centres d'information de la zone britannique, on dispose de périodiques anglais, néerlandais et français, mais que les Belges y font toujours défaut – alors que les Anglais ont déjà donné leur autorisation pour la diffusion¹⁰².

Dans un rapport plus fouillé, le chef de la mission militaire belge à Berlin, le général Goethals, s'interroge en août 1947 sur les possibilités d'une “propagande belge en Allemagne”. Celle-ci aurait deux destinataires potentiels : le personnel allié et les Allemands. À cause du problème des devises, une publicité touristique serait malvenue. En revanche, une distribution de publications scientifiques et journalistiques serait intéressante. En ce qui concerne la diffusion de quotidiens, il faudrait – comme les Français – tenir compte du fait que les Allemands y apprendraient également les “divergences entre Alliés”. On pourrait songer à un échange de périodiques avec des publications allemandes de même niveau, mais cela se heurterait aux conditions difficiles des envois postaux. Pour Goethals, la perspective la plus réaliste réside dès lors dans une “publication périodique en langue allemande diffusée surtout dans la zone occupée par les troupes belges” qui pourrait avoir “un heureux effet. Mais il serait indispensable qu'elle fût d'une très haute tenue afin de n'être pas l'objet de comparaisons défavorables par rapport aux publications allemandes”¹⁰³. Même si nous ne constatons pas de suite directe à ce rapport, on peut observer qu'un changement de perspective est envisagé dans les milieux militaires.

La première initiative d'envergure émane d'un attaché à l'auditorat militaire du 1^{er} corps d'armée, le juge van Leckwyck¹⁰⁴. Celui-ci part du diagnostic que la population allemande “se débat dans une détresse matérielle et spirituelle dont l'histoire connaît peu d'exemples”. Afin de n'en pas subir un jour le “contrepoids”, il serait dans l'intérêt de la Belgique de s'occuper de la “situation mentale” des Allemands. Pour le juriste, cette approche peut être comparée à la réinsertion “d'un criminel pour qu'il ne soit plus un danger social après la libération”. Pour que les Allemands puissent être “dignes d'une nation civilisée”, on devrait agir sur le plan “des idées”. Les puissances occupantes

101 Note de la direction générale de la politique, 15.7.1947 (AMAEB 12302).

102 Woussen à de Thier, conseiller du ministère des Affaires étrangères, 3.12.1947 (AMAEB 12302).

103 Goethals à Spaak, 28.8.1947 (AMAEB 12302). Cf. LEJEUNE, *op.cit.*, p. 269.

104 Le texte de van Leckwyck peut être trouvé dans : Piron à chef de cabinet du ministère des Affaires étrangères, 2.10.1947 (AMAEB 12302); de Soomer à Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Instruction publique, 11.10.1947 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1947, CD 192/8). Cf. LEJEUNE, *op.cit.*, p. 272-273.



- Caricatures de la population locale sur des cartes postales d'époque.
(Collection Philippe Constant)

devraient renforcer le rôle des “groupements scientifiques, culturels, philosophiques et religieux”, afin que celles-ci se rendent compte de leur “responsabilité pour la population allemande et pour les autres nations”. En ce qui concerne la Belgique, sa présence en Allemagne tiendrait seulement à l’armée dont le rôle ne serait que peu constructif et pas comparable aux ressources intellectuelles dont dispose le pays. Il n’est pas acceptable qu’un “pays aussi riche ne rayonne pas dans cette Allemagne avide d’enseignements après un effondrement spirituel si total”. Van Leckwyck est conscient des problèmes que son initiative peut soulever, car elle suppose une plus grande marge de manœuvre pour les officiers et des règles de fraternisation plus souples. “Pareille initiative [risque] de provoquer des sursauts de colère en Belgique où l’opinion publique est lente à réaliser qu’il existe encore une Allemagne, qu’elle continuera à exister, qu’il est plus périlleux d’ignorer son existence que d’encourager des initiatives tendant à déraciner les aspirations d’hégémonie si menaçantes pour ses voisins”. La solution serait par conséquent une initiative privée qui ne “toucherait en aucun cas la responsabilité de l’armée”. Les dirigeants de l’armée devraient la soutenir et l’accompagner avec sympathie.

Les mois suivants, le projet “van Leckwyck” fait le tour de tous les ministères et de toutes les missions militaires auxquels on demande de donner un avis. Aux Affaires étrangères, où on centralise les réactions, le nouveau secrétaire général, Hervé de Gruben, ouvre le bal. Il ne voit pas d’obstacles à une telle initiative, à condition qu’elle procède directement de l’Allemagne. Le caractère privé devrait être obligatoire, mais un soutien par l’armée serait souhaitable. “Le groupe ou comité à constituer pourrait comprendre des membres de l’armée n’exerçant pas des fonctions purement militaires, tels que magistrats militaires, médecins, aumôniers, … Les officiers de liaison des gouvernements militaires pourraient également apporter leur concours à l’action envisagée”¹⁰⁵. À Berlin, le général Goethals souligne l’intention “louable” de van Leckwyck, mais insiste sur le principe “de ne pas évoquer directement devant les Allemands la question de leur rééducation”, car ce serait compris comme une “évangélisation” inacceptable. Il doute que les Allemands aient “soif de savoirs” et préfère parler d’une recherche “de confiance et d’encouragements”. Il partage les autres remarques de Hervé de Gruben qu’on lui a transmises et rappelle les activités britanniques dans le secteur belge dont on devrait tenir compte¹⁰⁶.

Entre-temps les autorités britanniques se tournent vers le ministère des Affaires étrangères pour connaître la position belge en matière de ré-éducation. Sans connaître les débats sur les bords de la Senne, elles réclament une participation belge et proposent concrètement la livraison de livres pour les bibliothèques qu’elles ont créées dans six

105 de Gruben à ministre de la Défense nationale, 17.11.1947 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1947, CD 192/8).

106 DDB, II, n° 58, p. 183-185; Goethals à Spaak, 29.11.1947 (AMAEB 12302).

villes de leur zone. On songe à des classiques pour que les “Allemands qui le souhaitent puissent faire des études sérieuses”. Il semble que cette demande ait été rencontrée¹⁰⁷.

En revanche, le scepticisme prévaut au ministère de la Défense nationale en ce qui concerne le projet van Leckwyck. Si on accepte le principe d'un plus grand engagement belge en Allemagne, on refuse tout soutien même indirect de l'armée à une telle initiative. Ce rôle incomberait directement au Premier ministre ou au ministère des Affaires étrangères¹⁰⁸. Les dernières réactions proviennent des chefs des missions militaires. Le chef de la mission auprès de l'armée d'occupation française, de Jaer, prône une approche prudente qui miserait sur la jeunesse¹⁰⁹. Un autre son de cloche résonne dans la réaction du chef de la mission belge auprès des forces américaines¹¹⁰. Il aurait déjà été choqué en 1945 par “l'indifférence” des troupes belges à l'égard de “la misère des Allemands”. En ce sens, la prudence de la proposition de van Leckwyck dont il partage les principes, est, à ses yeux, inacceptable. “Il est grand temps que la Belgique intervienne”. La politique menée jusqu'à présent “n'est pas digne d'une nation démocratique”, la frontière belgo-allemande ne doit pas être “un rideau de fer”. Dans la situation actuelle, la “détermination des 40 millions d'Allemands dans les Zones Ouest de faire cause commune avec nous n'est pas à négliger. Ils ne seront avec nous que pour autant que nous aurons été les artisans de ce rapprochement”. Le fait que la Belgique n'est pas une puissance occupante dans le sens juridique ne dispenserait pas d'un devoir moral. Le lieutenant-colonel Depasse explique alors l'approche américaine qui se concentrerait sur la jeunesse. De plus, on serait justement parti du principe que seule l'armée pourrait prendre en charge un tel programme, car elle pourrait agir “partout et en grand nombre”, son personnel étant “jeune et motivé”. L'officier belge ne fait pas de proposition concrète pour un engagement sur le terrain, mais il est clair que pour lui, l'ABO aurait très certainement son rôle à jouer. Le dernier chef de mission à réagir est celui qui est le plus directement concerné. Le colonel Systermans, chef de la mission auprès de la BAOR, réagit seulement en avril 1948, ce qui lui donne, par hasard, la possibilité de tenir compte de l'évolution politique des premiers mois de 1948, notamment la signature du traité de Bruxelles¹¹¹. Il tente de se montrer réaliste. Les données économiques et l'évolution politique en Europe occidentale imposeraient une présence belge beaucoup plus forte en Allemagne. Si l'opinion publique a du mal à oublier les souffrances du passé, elle devrait au moins songer à l'avenir. C'est pourquoi Systermans propose de mettre des échanges au centre des activités belges : sur le plan de la jeunesse, des universités, mais aussi du journalisme.

107 Ministère des Affaires étrangères à MDN, 1.12.1947 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1947, CD 192/8). Selon l'ancien archiviste de l'Université de Bonn (4.3.2004), la collection des *Monumenta Germaniae Historica* de cette université aurait été un don des Belges.

108 De Soomer à Spaak, 17.12.1947 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1947, CD 192/8).

109 Capitaine BEM de Jaer à direction générale de la politique, 12.12.1947 [confidentiel] (AMAEB 12302).

110 Lieutenant-Colonel Depasse à direction générale de la politique, 18.12.1947 (AMAEB 12302).

111 Colonel Systermans à direction générale de la politique, 15.4.1948 (AMAEB 12302).

Les réactions au projet “van Leckwyck” ne sont donc pas unanimes. Mais, tout le monde semble d'accord sur la nécessité d'agir. Et sur le fait que le centre des activités belges doit être Cologne. Dans une lettre au directeur du CAMTO, le lieutenant-colonel BEM Nannan propose en août 1948 la création d'un “centre économique et culturel” dans la métropole rhénane¹¹². Ses plans remontent à 1947, mais leur réalisation lui semble maintenant envisageable. Au centre, il place le constat “que l'esprit belge est plus pratique et plus large que l'Anglais en même temps qu'infiniment plus compréhensif de l'état d'esprit allemand”. C'est pourquoi les Belges ne doivent pas imiter le fonctionnement des instituts culturels britanniques “*Die Brücke*”, mais doivent placer la dimension économique sur l'avant-plan. Les Britanniques acceptent la proposition belge deux semaines après cette demande. Un groupe de travail est alors créé qui récolte en novembre 1948 les accords des ministères de l'Instruction publique et des Affaires étrangères. Les coûts seraient à charge du ministère de la Défense nationale. Le 15 mars 1949, on crée l'association de droit allemand “*Belgisches Haus in Köln*”, mais il faudra attendre le 4 février 1950 pour que le centre ouvre ses portes¹¹³.

Cinq ans après la fin de la guerre, la politique de présence belge en Allemagne devient plus réelle, du moins à Cologne. Dans la conception de son fondateur, il s'agit de “matérialiser la diffusion de notre culture, de nos manifestations artistiques et de nos possibilités économiques aux yeux de la population allemande”¹¹⁴.

VIII. Le tournant des années 1950

En automne 1951, le ministre de la Défense nationale, le colonel de Greef (un “technicien”), propose au ministre des Affaires étrangères, Paul van Zeeland, de changer la dénomination des troupes belges en Allemagne. Il se demande, s'il ne serait pas opportun de changer la terminologie “Armée belge d'Occupation” en “Forces Belges d'Allemagne”, et ce “dans le cadre du nouveau statut international pour l'Allemagne”¹¹⁵. Aux Affaires étrangères, on accepte cette proposition et sa justification¹¹⁶. Ce changement de nom implique-t-il également une modification de la conception du rôle de cette armée en Allemagne ? Y a-t-il des changements sur le terrain ? Il est clair que les raisons ne peuvent être cherchées en Allemagne, mais d'abord dans la politique belge à l'égard de ce pays et dans la situation politique internationale qui a conditionné celle-ci.

112 Nannan à Woussen, 2.8.1948 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1948, CD 190/1/4).

113 LEJEUNE, *op.cit.*, p. 273-275.

114 Nannan à Woussen, 2.8.1948 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1948, CD 190/1/4).

115 Colonel de Greef à van Zeeland, 29.9.1951 (AMAEB 12260[1951-1954]).

116 Direction générale de la politique à de Greef, 6.10.1951 (AMAEB 12260 [1951-1954]).



• La salle des fêtes de la Maison belge de Cologne sur une carte postale d'époque.
(Collection Philippe Constant)

Si dès 1947, la position modérée du gouvernement belge dans la question des réparations n'est pratiquement plus contestée – malgré les ressentiments anti-allemands dans l'opinion publique et la crainte de certains hommes politiques que cela ne conduise à une "faiblesse" de notre position et à une perte du "prestige national" –, la création de la République Fédérale d'Allemagne en mai 1949 marque une réelle césure. Même si Bonn ne peut mener sa propre politique étrangère, les problèmes entre Belges et Allemands, tels la question frontalière ont maintenant un cadre politique bilatéral évident. Le renversement du gouvernement en Belgique à l'été 1949 et le départ des socialistes n'y changent d'ailleurs rien. La politique bienveillante à l'égard du nouvel État se traduit finalement dans la reconnaissance diplomatique de celui-ci par la Belgique en mars 1951, quelques semaines après la fin du procès contre Alexander von Falkenhausen et Eggert Reeder. Le gouvernement belge est alors le premier pays à accorder un ambassadeur allemand, en même temps que le Danemark¹¹⁷.

Pour l'ABO, l'année 1949 est certes celle du départ forcé de Bonn, devenue siège gouvernemental, mais c'est aussi l'année des négociations belgo-britanniques autour d'un nouveau statut pour les troupes belges. Si elles continuent à dépendre des Britanniques dans beaucoup de matières, elles seront intégrées dans le nouveau dispositif

117 CHRISTOPH BRÜLL, *Belgien*, p. 291-299.



- Cartes postales de la ville, des environs et de la présence militaire belge à Lüdenscheid dans le Sauerland : en haut, le bloc 3 de la caserne Yser, au centre, le club des Officiers alliés, en-dessous, la piscine en plein air. Les Allemands peuvent certes fréquenter la piscine mais jamais en même temps que les militaires belges et leur famille.
(Photographe Ernest Thill, collection Christoph Brüll)

stratégique que l'OTAN met en place en Allemagne. L'influence de la guerre de Corée qui démarre au cours de l'été 1950 est ici bien évidemment essentielle. Il n'est pas inutile de rappeler à quel point l'anticommunisme et la peur de l'Union soviétique ont conduit à une modération de l'opinion publique belge à l'égard des Allemands.

En matière de politique culturelle, on reste prudent. Scheyven se plaint en janvier 1950 de la négligence belge en ce domaine¹¹⁸. Et la “Maison belge” de Cologne prend un faux départ¹¹⁹. En 1952, on y voit éclater un scandale financier qui consolide la réputation des Belges comme “trafiqueurs” et “spécialistes du marché noir”¹²⁰. Au ministère des Affaires étrangères, on se demande, s'il “faut dépenser l'argent en Allemagne plutôt qu'ailleurs?”¹²¹.

Le scepticisme et la prudence restent donc de mise. Les débats au MDN le reflètent d'ailleurs. Quelques mois avant la création de la RFA, on y discute de la nouvelle situation : doit-elle entraîner une modification des règlements concernant les contacts entre membres de l'ABO et Allemands ? “[N]otre opinion publique est moins préparée que l'opinion anglaise à admettre les tendances de la conciliation. Je pense en effet que l'opinion publique belge, tant celle des militaires et de leurs familles en Allemagne occupée que celle de la population en Belgique, n'est pas préparée actuellement à une modification, dans le sens d'une plus grande liberté, des règles régissant les rapports entre le personnel de l'ABO et la population allemande. Une modification dans ce sens à l'heure présente me paraîtrait devoir être critiquée par une grande partie de l'opinion publique et serait susceptible de provoquer en Allemagne des incidents regrettables et allant à l'encontre du but poursuivi”. Les réflexions au MDN sont alors toujours orientées vers une anticipation des réactions potentielles de l'opinion publique en Belgique.

On ne peut que constater l'existence d'un champ de tension, voire d'une situation quelque peu paradoxale. Alors que la politique gouvernementale belge à l'égard de la jeune RFA se caractérise par un pragmatisme certain – les intérêts commerciaux de la Belgique en Allemagne y jouant un rôle important¹²² –, mais surtout par la volonté d'intégrer Bonn dans le bloc régional en Europe occidentale, ce pragmatisme ne semble

118 Scheyven à van Zeeland, 14.1.1950 (AMAEB 12302).

119 LEJEUNE, *op.cit.*, p. 275-279.

120 Note du bureau de l'*Oberbürgermeister* de Cologne, 21.4.1953 (HASTK, Acc 2, 1279).

121 Note de la direction générale de la politique, 2.10.1951 (AMAEB 12302).

122 Sur la reprise des relations commerciales dans l'après-guerre voir GINETTE KURGAN-VAN HENTENRYK, “La Belgique et le relèvement économique de l'Allemagne 1945-1948”, in *Relations internationales*, n° 51, 1987 (Automne), p. 343-363; les évolutions des années 1950 sont analysées par MICHEL DUMOULIN, “L'Allemagne et l'Europe vues par les Belges : de la défiance à la méfiance constructive (1949-1957)”, in GUIDO MÜLLER (dir.), *Deutschland und der Westen. Internationale Beziehungen im 20. Jahrhundert. Festschrift für Klaus Schwabe*, Stuttgart, 1998, p. 193-202; sur les perceptions de l'Allemagne aux différents stades de la construction européenne dans les années 1950, voir CHRISTOPH BRÜLL, *Belgien*, p. 319-342.

pas être de mise pour les relations entre les soldats belges en Allemagne et la population allemande.

Autre exemple : le débat autour des mariages entre soldats belges et femmes allemandes. Un sujet délicat et émotionnel dès les premières années de l'occupation, comme en témoigne un passage de la brochure *Prends ta place !* où on pose la question “est-ce un mal (...) d'épouser une Allemande honnête ?” pour répondre : “En principe, on pourrait soutenir que non. Mais d'abord, il faut bien dire que ce serait catastrophique pour notre pays si une masse de Belges allait chercher là une femme. (...) Et puis, il faut encore trouver la femme honnête. (...) [A]llors qu'on sait que presque toutes ont fait des essais antérieurs avec des Anglais ou des Américains !”¹²³. En réalité, de telles unions sont alors clairement interdites, ce que dissimule soigneusement le vocabulaire des années d'après-guerre. Et lorsque le général Piron suggère timidement en juillet 1949 de pratiquer davantage de tolérance à l'égard de tels mariages comme le font déjà Anglais et Américains, on lui rétorque qu'un officier ne doit pas favoriser des contacts entre les soldats et les Allemands¹²⁴. Un an et demi après, c'est toujours le mot d'ordre. Ce n'est qu'au début de l'année 1951 que le MDN est prêt à donner plus de libertés aux soldats et à accorder “avec certaines mesures de précaution” le permis de se marier¹²⁵. Le ministère des Affaires étrangères donne également son accord, le règlement étant régulièrement dépassé par la réalité¹²⁶. En date du 11 mars 1951, le conseil des ministres assouplit finalement l'interdiction des contacts entre Belges et Allemands et donne l'autorisation aux mariages¹²⁷. Toutefois, une restriction subsiste pour les officiers et sous-officiers qui ne pourront plus alors être affectés à une unité en Allemagne. Un délai d'un an en Belgique leur est imposé avant de pouvoir conclure le mariage¹²⁸. Cette année tombe, si la future mariée attend un enfant¹²⁹. Cette pratique est alors fortement critiquée par le premier ambassadeur belge à Bonn, Fernand Muûls, qui évoque les “naissances illégitimes”¹³⁰. Il semble que pour atteindre l'objectif du MDN de soutenir “en matière d'ordre et de discipline la comparaison avec les autres armées alliées”, l'ABO a toujours besoin de règlements plus stricts que ces dernières.

123 DN, *Prends...op.cit.*, p. 78.

124 De Fraiteur à Commandant du 1er corps d'armée, 8.7.1949 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1949, CD 190.1/0).

125 De Greef à van Zeeland, 23.2.1951 (AMAEB 12260 [1951-1954]).

126 Direction générale de la politique à de Greef (AMAEB 12260 [1951-1954]).

127 Van der Meulen, secrétaire du conseil des ministres, à van Zeeland (AMAEB 12260 [1951-1954]). Dans BACKX, *op.cit.*, p. 171, on peut trouver le récit d'un témoin tombé amoureux d'une Allemande en 1945 et dont le mariage ne pourra avoir lieu qu'en 1957.

128 De Greef à commandant des FBO, 17.5.1951 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1952, CD 190.1/6).

129 Colonel BEM Berben à Lieutenant-Colonel BEM Daems, secrétaire de la maison militaire du Roi, 5.5.1952 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1952, CD 190.1/4).

130 Muûls à van Zeeland, 16.5.1952 (AMAEB 12260 [1951-1954]).

L'année 1951 peut tout de même être considérée comme un tournant. Les diplomates à Bruxelles commencent à considérer que les dispositions de 1949 sont dépassées. L'objectif réside maintenant dans l'intégration de l'Allemagne dans “la communauté européenne des peuples libres”. L'argumentation employée jusque là est retournée : “L'établissement de contacts entre Belges et Allemands, notamment entre nos troupes d'occupation et la population des territoires qu'elle occupe serait approprié afin d'atteindre nos objectifs”¹³¹. Ici, on propage “le changement par le rapprochement”, alors que le rapprochement par le changement de la situation internationale est déjà devenu une réalité. La nouvelle ligne de conduite, désignée au MDN sous le terme de “normalisation”, trouve vite des soutiens – en premier lieu auprès de la puissance de tutelle. En effet, les Britanniques espèrent une amélioration des relations belgo-allemandes qu'ils ont toujours considérées d'un œil dubitatif. Les Belges espèrent aussi un bon accueil par les Allemands de ces nouvelles dispositions, car “auparavant nous étions considérés comme les occupants les plus distants et les plus difficiles à convaincre des bons sentiments de l'Allemagne nouvelle”¹³².

Il s'avère pourtant très vite qu'entre les nouvelles consignes du MDN et leur adoption sur le terrain, il subsiste un décalage. Si on peut observer rapidement que les garnisons à l'est du Rhin ne posent plus de problème, il n'en est rien à l'ouest du fleuve – ironiquement donc précisément là où les Rhénans sont décrits comme étant proches des Belges. Une nouvelle fois, aux échelons inférieurs, la transmission et le respect des ordres laissent à désirer. Après une série d'incidents en 1951, Paul van Zeeland peste contre des troupes “qui, six après la fin des hostilités, se conduisent toujours comme en pays conquis”¹³³. Un an plus tard, les plaintes sont à nouveau si importantes que le président de la police de Cologne interpelle les officiers de liaison belges. L'attitude des autorités militaires serait “sans reproche, mais malheureusement on ne peut toujours affirmer cela des simples soldats”¹³⁴. Contre certains ressentiments et certaines démonstrations de force de “gamins”, tout règlement semble alors impuissant.

Il est toutefois permis de penser que ce n'est pas seulement le nombre d'incidents qui est en jeu, mais aussi les sensibilités allemandes qui sont désormais renforcées par l'autonomie plus grande qui revient aux administrations autochtones. Les temps où on a pu se comporter en “occupant” sans subir de sanctions sont définitivement révolus après 1949, alors que les jeunes soldats nouvellement arrivés en Allemagne sont encore influencés par les récits de leurs aînés. Cette différence de perception nourrit les

131 Minute d'une note de la direction générale de la politique, 25.6.1951 (AMAEB 12260 [1951-1954]).

132 Mission militaire belge (Bonn) à Lieutenant-colonel Van Inthoudt, 27.6.1951 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1952, CD 190.1/6).

133 Van Zeeland à Muûls, 6.12.1951 (AMAEB 12260 [1951-1954]).

134 Mission militaire belge à Lieutenant-colonel van Inthoudt, 30.12.1952 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1953, CD 190.1/3).

incompréhensions de part et d'autre. C'est aussi le point de vue de la Haute Commission britannique qui note en juin 1954 qu'"on a pu constater que la plupart des incidents ont été provoqués par un manque de liaison ou un défaut d'appréciation des conditions réelles qui prévalent en Allemagne"¹³⁵. De plus, d'autres raisons pratiques sont sources des problèmes en Rhénanie. On y opère beaucoup plus souvent avec du matériel lourd et des tanks. Cela signifie pour la population allemande des obstacles de circulation, du bruit et des routes en mauvais état.

En général, nous ne pouvons douter de la volonté du MDN de changer d'approche après 1951. Lorsqu'on installe à l'automne 1952 quelques unités belges près de Kassel en zone américaine, le commandant de la place envoie une note à Bruxelles et souligne "que les forces US en garnison dans cette région entretiennent avec la population locale des relations beaucoup plus étroites que celles qu'il est de règle d'entretenir dans la partie de l'Allemagne occupée par les forces belges". Au MDN, on se demande alors s'il est approprié que les soldats belges continuent à adopter "une autre attitude que celle de nos alliés et (...) il conviendrait donc qu'une plus grande latitude soit laissée au Colonel Dethy pour régler les relations des forces belges avec la population et les autorités locales". De Greef note "d'accord" en marge de cette remarque¹³⁶. Après sept ans de présence en Allemagne, le ministre statue enfin que le temps des règlements plus restrictifs est révolu.

Au final, la longue phase de normalisation des relations entre soldats belges et population civile allemande qui démarre en 1951 et se prolonge jusqu'à la fin des années 1950 a été un succès. En 1958, l'ambassadeur belge à Bonn, Hervé de Gruben peut rapporter au ministre des Affaires étrangères, Pierre Wigny qu'"il n'est pas inutile de vous rappeler que des enquêtes de genre *Gallup* et divers échos recueillis précédemment avaient témoigné de l'excellente réputation des FBA, réputation de beaucoup supérieure à celles de toutes les autres Forces étrangères stationnées dans le territoire"¹³⁷. Pendant longtemps, une telle appréciation aurait été plus mitigée, les relations sociales belgo-allemandes ne pouvant suivre le rythme du rapprochement politique entre les deux pays voisins. En ce sens, les soldats belges en Allemagne sont un indicateur incontestable du niveau de tension apparu entre d'une part les ressentiments anti-allemands de l'opinion publique belge et d'autre part l'évolution de la politique internationale qui a fait des Allemands des partenaires de leurs anciens ennemis à l'ouest, dix ans seulement après la fin de la guerre. Le manque de volonté d'étendre les contacts avec les Allemands et d'y mener une réelle politique culturelle est également un reflet de cette indifférence culturelle qui règne partout en Belgique (surtout, mais pas seulement en Belgique francophone) à l'égard de

135 Mission militaire belge à cabinet MDN, 23.6.1954 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1954, CD 190.1).

136 Colonel BEM Lallemand à cabinet MDN, 30.10.1952 (SGR/SA, Cabinet MDN, 1952, CD 190.1/6).

137 De Gruben à Wigny, 9.10.1958 (AMAEB 13251).



- En 1947, un cortège de militaires belges traverse la petite ville de Siegburg en l'honneur des déportés belges décédés.
(Photo Jean-Marie Castermans, internet)

l'Allemagne et des Allemands. De futures recherches devront se pencher sur la question de la représentation de l'Allemand chez les soldats et les officiers belges qui reviennent de l'Allemagne dans la seconde moitié des années 1950 et au cours de la décennie 1960. Dans le cadre de celles-ci, il serait intéressant d'observer si une transformation de leurs représentations a eu lieu, qui indiquerait alors une réelle "réconciliation" avec l'ancien ennemi – telle qu'elle est décrite dans les rapports diplomatiques¹³⁸.

* CHRISTOPH BRÜLL (°1979) est docteur en histoire contemporaine de la *Friedrich-Schiller-Universität* d'Iéna et titulaire d'un DEA en relations internationales de l'ULg. Il est actuellement chargé de recherches du FRS-FNRS à l'ULg. Ses centres d'intérêt scientifiques portent sur les relations belgo-allemandes, l'intégration européenne, l'histoire de la mémoire et celle de l'historiographie allemande.

Abréviations

ABO	:	Armée belge d'Occupation
ADIOMB	:	Archives diocésaines de l'archevêché Malines-Bruxelles (Malines)
AMAEB	:	Archives du ministère des Affaires étrangères de Belgique (Bruxelles)
APC	:	Annales Parlementaires Chambre
BAOR	:	<i>British Army On the Rhine</i>
BEM	:	breveté d'état-major
BMM	:	<i>Belgian Military Mission</i>
CAMTO	:	Centre d'administration militaire des territoires occupés
CCG/BE	:	<i>Control Commission Germany/Britisches Element</i>
CDU	:	<i>Christlich-Demokratische Union</i>
DDB	:	Documents diplomatiques belges
DBPO	:	<i>Documents on British Policy Overseas</i>
EMGA	:	État-major général de l'armée
FO	:	<i>Foreign Office</i>
HASTK	:	<i>Historisches Archiv der Stadt Köln</i> (Cologne)
HQ	:	<i>Headquarter</i>
HStAD	:	<i>Hauptstaatsarchiv Düsseldorf</i> (Düsseldorf)
MDN	:	Ministère de la Défense nationale
PRO	:	<i>Public Record Office / National Archives</i> (Kew)
SGR/SA	:	Service Général de Renseignements / Section Archives (Evere)
UCL	:	Archives de l'Université catholique de Louvain (Louvain-la-Neuve)

138 Le mot "réconciliation" y fait son apparition précisément dans les rapports diplomatiques de 1958. Cf. Hervé de Gruben, ambassadeur belge à Bonn, à Victor Larock, ministre des Affaires étrangères, Bruxelles, 27.1.1958 (AMAEB 13251). Voir aussi : GENEVIÈVE DUCHENNE & GAËLLE COURTOIS (dir.), *Pardon du passé, Europe unie et défense de l'Occident. Adenauer et Schuman docteurs honoris causa de l'Université catholique de Louvain en 1958*, Bruxelles, 2009.